



UFO

Rapport Annuel **2019**



**FOURNISSEUR DE LA DISTRIBUTION
EN DÉCORATION D'INTÉRIEUR**





LE SOMMAIRE

Rapport de gestion

de p. 5 à 22

- Situation en 2019
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise
- Tableau de résultats des 5 derniers exercices

p. 5
p. 15
p. 21

Comptes consolidés

de p. 23 à 44

- Bilan consolidé
- Compte de résultat consolidé
- Tableau de flux de trésorerie consolidé
- Variation des capitaux propres consolidés
- Annexe aux comptes consolidés
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

p. 24
p. 25
p. 26
p. 27
p. 27
p. 42

Comptes sociaux

de p. 45 à 59

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexe
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

p. 46
p. 47
p. 47
p. 58



RAPPORT DE GESTION 2019

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions du Code de commerce et à nos statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice, les comptes consolidés et l'affectation des résultats.

Nous vous proposons également de conférer les pouvoirs nécessaires à votre Conseil d'Administration en vue d'opérer en bourse sur les propres actions de la Société, en application des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce.

Nous vous demanderons de vous prononcer sur la nomination de Yohann LIEVRE comme administrateur de la société.

I- Situation en 2019

Le Groupe U10

Activité et résultats du Groupe

Au cours de l'exercice 2019, U10 a réalisé un chiffre d'affaires de 178,4 m€, soit -1,4 % par rapport à l'exercice 2018 (180,8 m€). U10 présente un chiffre d'affaires annuel stable à 178,4 m€ (161 m€ hors DUTEXDOR).

Les ventes du 2nd semestre s'élèvent à 90,2 m€ vs 94,3 m€ compte tenu d'une modération de la facturation Asie.

La facturation France à destination des pays européens s'avère la plus dynamique avec l'ouverture de nouveaux comptes par les key account managers recrutés pour l'export en 2019.

Sans avoir ralenti les investissements dédiés au développement futur, la rentabilité est en nette amélioration et l'EBITDA ressort à 5,4 m€ (+6,7 %).

Principaux événements de l'exercice

Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2019, la société a été renommée U10 Corp.

La société DUTEXDOR, dans laquelle U10 Corp. détenait une participation à hauteur de 65 %, a été cédée le 13 décembre 2019.

Le résultat de DUTEXDOR a été intégré au résultat 2019 jusqu'à sa date de cession.

Les filiales B10, HOMEA, LOG10 et TEAM DECO ont fait l'objet d'une fusion-absorption par la société L3C, renommée U10, en date des 6 et 13 décembre 2019 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2019.

■ Évolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2019, le Groupe est constitué de 15 sociétés (cf. § 5.1 des comptes consolidés).

Au cours de l'exercice, la société DUTEXDOR, cédée le 13 décembre 2019, a été intégrée jusqu'à sa date de cession.

■ Activité 2019

Résultats consolidés du Groupe

Les comptes consolidés au 31 décembre 2019 ont été préparés selon la méthodologie définie par le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable et ses actualisations, issues notamment des règlements CRC n°2005-10 du 3 novembre 2005 et ANC n°2015-07 du 23 novembre 2015.

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation avant dotations nettes aux amortissements et aux provisions.

k€	2019	2018
Chiffre d'affaires	178 371	180 839
EBITDA	5 380	5 041
Résultat d'exploitation	3 850	2 100
Résultat avant impôt	3 492	1 267
Résultat net	3 057	1 323

Le chiffre d'affaires s'élève à 178 371 k€ contre 180 839 k€ en 2018 (-1,4 %).

La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques est indiquée au § 5.3.1 des comptes consolidés.

L'EBITDA est en hausse de +6,72 % à 5 380 k€. Le taux de marge brute (marge/chiffre d'affaires) est stable. Les charges de personnel et les charges externes sont en baisse. Les dotations nettes aux amortissements et provisions courantes représentent une charge nette de -1 530 k€ contre -2 941 k€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 3 850 k€ contre 2 100 k€ en 2018.

Le résultat avant impôt s'établit à 3 492 k€ contre 1 267 k€ en 2018. Le résultat net s'élève à 3 057 k€ contre 1 323 k€ en 2018.

Rapport de gestion 2019

Le besoin en fonds de roulement est en baisse de -12 262 k€ et s'élève à 62 457 k€, soit 35 % du chiffre d'affaires.

Résultats consolidés par pôles d'activité

Par l'intermédiaire du pôle Europe, le Groupe exerce un métier de concepteur et importateur de gammes, associé à une forte dimension de services, notamment en matière de logistique. Cette activité s'adresse, via les filiales situées en France, aux distributeurs français, européens et de plus en plus au grand export.

Par l'intermédiaire du pôle Asie, le Groupe propose aux importateurs et à la distribution internationale :

- de faire fabriquer, d'assurer le suivi qualité ainsi que la livraison des gammes et des articles conçus par les clients,
- de commercialiser auprès d'eux les gammes modes conçues par le Groupe U10,
- et une activité combinant création de gammes et sourcing, permettant de proposer des gammes clé en main à l'exportation, à destination d'importateurs et de grands comptes de la distribution mondiale.

Il est précisé qu'aucune filiale du groupe U10 ne détient de participation dans U10 Corp.

Toutes les données par pôles sont présentées en normes 99-02 sur les deux années 2018 et 2019. Elles sont établies de façon à donner une image de l'activité réelle de chaque pôle, ainsi :

- chiffre d'affaires : il s'agit du chiffre d'affaires réalisé avec les clients tiers et les sociétés des autres pôles (ventes inter pôles),
- EBITDA, résultat d'exploitation, résultat avant impôt et résultat net : résultats dégagés par les sociétés d'un pôle, y compris ceux générés par les ventes avec les sociétés du Groupe. Ils indiquent la contribution de chaque pôle à l'ensemble du Groupe,
- de même, le besoin en fonds de roulement indiqué par pôle tient compte des postes de BFR avec les tiers et les autres sociétés du Groupe.

Pôle Europe

k€	2019	2018
Chiffre d'affaires	139 793	139 114
EBITDA	4 701	4 274
Résultat d'exploitation	3 213	1 402
Résultat avant impôt	2 797	631
Résultat net	2 370	707

Le chiffre d'affaires réalisé avec les tiers et les sociétés des autres pôles est stable, +0,49 % par rapport à 2018 et s'établit à 139 793 k€. Il est réalisé à 99,76 % auprès de clients externes au Groupe.

L'EBITDA s'élève à 4 701 k€ contre 4 274 k€ en 2018. La marge d'exploitation (résultat d'exploitation/chiffres d'affaires) représente 2,3 % du chiffre d'affaires contre 1 % en 2018. Le

résultat net s'établit à 2 370 k€ contre 707 k€ en 2018.

Le besoin en fonds de roulement est en baisse de -11 822 k€. Les investissements s'élèvent à 1 372 k€ dont 810 k€ d'immobilisations corporelles, 484 k€ d'immobilisations incorporelles et 78 k€ d'immobilisations financières.

Pôle Asie

k€	2019	2018
Chiffre d'affaires	61 229	67 537
EBITDA	678	767
Résultat d'exploitation	637	699
Résultat avant impôt	695	636
Résultat net	687	616

Ce pôle regroupe les sociétés asiatiques du Groupe :

- L'ensemble SMERWICK GROUP, constitué de sociétés de droit hongkongais, taiwanais et chinois, dispose de bureaux opérationnels en Chine. Fournisseur de la grande distribution et d'importateurs internationaux, il est intégré au périmètre du Groupe depuis le 1^{er} juillet 2006.
- U10 LIMITED permet l'export depuis l'Asie des collections européennes Maison.

Le chiffre d'affaires de ce pôle s'élève à 61 229 k€ contre 67 537 k€ en 2018. Les ventes à destination des clients tiers représentent 63,56 % du total et celles à destination des sociétés françaises du Groupe 36,44 %. L'EBITDA s'élève à 678 k€ contre 767 k€ en 2018. La marge d'exploitation s'élève à 1,0 % du chiffre d'affaires stable par rapport à 2018.

Le besoin en fonds de roulement est en baisse de -416 k€. Les investissements s'élèvent à 32 k€ (immobilisations corporelles).

Bilan 2019

Le total du bilan passe de 151 490 k€ à 133 693 k€, notamment suite à la cession de DUTEXDOR.

L'actif circulant s'élève à 114 258 k€ contre 129 977 k€ en 2018. La baisse des stocks et des créances clients explique en grande partie cet écart.

Le besoin en fonds de roulement est en baisse de -12 262 k€ et s'élève à 62 457 k€, soit 35 % du chiffre d'affaires.

k€	2019	2018
Actif immobilisé	19 435	21 513
Actif circulant	114 258	129 977
Total	133 693	151 490
Capitaux propres	42 751	44 646
Dettes financières	56 409	66 317
Provisions	3 450	3 269
Autres dettes	31 083	37 258
Total	133 693	151 490

Les capitaux propres représentent 32 % du bilan.

L'endettement financier net des disponibilités s'élève à 35 774 k€ (54 389 k€ au 31 décembre 2018).

Détail de l'endettement financier

Endettement financier net en k€	Ouverture	Mouvements de périmètre	Augmentation	Diminution	Écart de conversion	Clôture
Autres emprunts à + d'un an à l'origine	15 012	-516	-	-4 806	-	9 691
Crédit- bail	9 901		250	-2 019	-	8 132
Dettes financières à plus d'un an à l'origine	24 913	-516	250	- 6 825	-	17 823
Autres dettes	3 273		-	- 3 085	-	188
Intérêts courus sur emprunts	4		-	-1	-	3
Banques, lignes court terme	38 128	-1 625	-3 352	5 087	157	38 394
Autres dettes financières	41 405	- 1 625	- 3 352	2 001	157	38 585
Total des dettes financières	66 318	-2 141	-3 102	- 4 823	157	56 408
Disponibilités	-11 929	66	-12 875	4 156	-53	-20 634
Endettement financier net	54 389	-2 074	-15 977	-667	104	35 774

■ Activités en matière de recherche et développement

Le Groupe exerce une activité de concepteur et importateur de gammes et ne pratique donc aucune activité en matière de recherche et développement.

■ Perspectives d'avenir

De nouveaux accords commerciaux ont été conclus pour distribuer les collections dans plusieurs pays européens auprès de la clientèle-cible.

Les premiers salons de janvier ont permis de mesurer l'impact fort du positionnement de pure player de U10 avec la mise en avant des marques phares du modèle, Douceur d'intérieur et Homea, mais aussi Love Story pour la gamme Animalerie en cours de référencement auprès de grands comptes.

Pour mémoire, une crise sanitaire liée au Coronavirus a débuté en Chine en janvier 2020 et en France en mars 2020 dont les impacts sont présentés ci-après.

■ Informations sur les risques

Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Risques liés à la crise sanitaire COVID-19

Dans le contexte de l'épidémie du virus Covid-19 et suite aux décisions du gouvernement de confinement et de fermeture des commerces non essentiels, qui constituent plus de 90 % de ses clients, U10 a fermé l'ensemble de ses dépôts logistiques et la majeure partie de ses services administratifs le 16 mars au soir.

Outre la mise en œuvre de mesures autorisées par le

gouvernement, dont le chômage partiel, U10 a sollicité ses banques pour traverser cette période inédite afin de régler correctement l'ensemble de ses fournisseurs malgré son manque de chiffre d'affaires. Les dossiers sont en cours d'instruction.

Les approvisionnements du 1^{er} trimestre ont pu se faire normalement.

A ce stade et en l'absence de visibilité certaine sur la date de fin du confinement, les conséquences de la crise sanitaire sont aujourd'hui difficiles à évaluer. U10 mettra tout en œuvre pour assurer la reprise de l'activité dès que possible tout en privilégiant la sécurité de ses salariés.

Risques liés à l'activité

Le Groupe n'exerçant aucune activité industrielle, il n'est pas exposé à des risques liés à des processus, matériels ou matières premières, ni à des risques de dépendance vis-à-vis de technologies dont il ne serait pas propriétaire.

Les principaux risques liés à l'activité du Groupe concernent les stocks, la conformité des produits, les clients et la propriété intellectuelle.

Dans le cadre de son développement, le Groupe mène une politique de gestion adaptée aux risques inhérents à son activité.

Risques liés aux stocks

Il convient de distinguer les situations selon les pôles.

• Le pôle Europe

Une part du succès du pôle Europe s'appuie sur sa capacité à réapprovisionner rapidement ses clients. Conjuguée à la multiplicité des produits référencés, cette réactivité conduit les sociétés françaises du Groupe à disposer d'un stock conséquent.

Les principaux risques relatifs aux stocks sont : le risque de destruction, notamment par un incendie, le risque de rupture de stock et le risque d'obsolescence.

Le risque d'incendie serait le risque ayant le plus de conséquences. Les produits sont protégés par les équipements courants adéquats : réseaux « sprinklés », RIA, extincteurs,

Rapport de gestion 2019

détecteurs d'incendie, portes coupe-feu, etc. Par ailleurs, la répartition des stocks sur un nombre important de lieux de stockage (une quinzaine au total) est un facteur important de limitation des risques.

Enfin, le contrat souscrit au titre de la police d'assurance multirisque du Groupe comprend une garantie en cas de destruction des actifs par incendie ainsi qu'une garantie perte d'exploitation.

La rupture de stock est un risque significatif : compte tenu du nombre important de références, une attention toute particulière des équipes en charge de la supply chain est centrée sur les capacités d'approvisionnement et de livraison du Groupe.

La durée de vie des produits est relativement longue. Ainsi, en cas de surstockage, le risque le plus important est un délai accru d'écoulement. Symétriquement, en cas d'approvisionnements insuffisants, les clients sont livrés en application des pratiques courantes, en fonction des disponibilités.

Quant au risque d'obsolescence, il varie selon l'activité des sociétés du Groupe. L'activité Maison conjugue des articles de gammes permanentes où le risque est peu marqué et des collections où l'effet de mode est plus important et donc les risques d'obsolescence également. Pour les gammes où les cycles de vie des produits sont plus courts (gamme « événementiel » du pôle Maison par exemple), le risque d'obsolescence est limité, d'une part en ajustant les approvisionnements aux référencements convenus en amont avec les clients et, d'autre part, grâce à l'organisation logistique en place.

Afin de limiter l'impact financier du risque d'obsolescence, la gestion de fin de vie des produits fait l'objet d'un suivi attentif, notamment par la mise en place de déstockages réguliers tout au long de l'année.

La gestion des stocks par emplacement est en place dans les principales filiales. Le principe consiste à définir des zones de picking et des zones de réserve pour chaque article.

La gestion par emplacement apporte de nombreux avantages :

- localisation précise des articles dans les dépôts, ce qui augmente la productivité en facilitant les mouvements physiques des marchandises (préparation de commandes, rangement après réceptions, changement d'emplacements, etc.),
- contrôle permanent des quantités en stock dans chaque emplacement au cours de l'exploitation quotidienne (chaque changement d'emplacement donnant lieu à un contrôle visuel des quantités présentes dans les emplacements),
- réalisation d'inventaires tournants réguliers par référence article.

Les stocks par emplacement sont gérés informatiquement dans le logiciel de gestion Groupe qui enregistre également les mouvements de marchandises à l'aide de terminaux

de lecture « code à barres ». Dans ce contexte, le stock informatique est en adéquation quasiment en temps réel avec le stock physique.

• Le pôle Asie

Le plus souvent, les engagements envers les fournisseurs-fabricants sont formalisés à partir des commandes fermes préalablement reçues des clients. Le niveau de stock et les risques subséquents en sont donc considérablement réduits.

Les stocks sont détaillés au § 5.2.2.1 des comptes consolidés.

Risques liés à la conformité des produits

Les produits importés soumis à une norme font l'objet de certificats de conformité par des tiers. D'autres analyses peuvent éventuellement être réalisées par le Groupe. Des contrôles sur la qualité des produits sont effectués en amont du processus d'approvisionnement, à l'embarquement des marchandises (cf. § suivant « Risque de défaillance de fournisseur »).

Par ailleurs, le Groupe a souscrit un contrat d'assurance « responsabilité civile » couvrant le risque de dommages dus à des produits non conformes.

Risques de défaillance de fournisseur

Le métier du Groupe repose sur la création de gammes dont la fabrication est complètement assurée par des usines ou unités de production indépendantes du Groupe, usuellement qualifiées de « sous-traitants ».

Après une première sélection (foires/salons ou conseil d'un agent local), les équipes achats/qualité évaluent localement les capacités et délais de production, la qualité des produits et leur rapport qualité/prix.

Le suivi des fournisseurs est réalisé par les services achats/qualité en déplacement dans le pays fabriquant et par les équipes en place localement. Chaque container fait l'objet d'un contrôle qualité à l'embarquement.

Les partenariats mis en place depuis de nombreuses années permettent de sécuriser la qualité des approvisionnements (qualité des produits et délais de livraison).

Pour chaque ligne de produits, des fournisseurs de substitution ont été identifiés. En effet, les gammes proposées par le Groupe sont constituées de produits de consommation courante facilement substituables. Pour ces raisons, en cas de défaillance de l'un d'entre eux, le Groupe a la capacité de faire appel rapidement à un autre fournisseur habituel.

Les achats sont dans la plupart des cas réalisés en FOB : le Groupe assume le risque de transport. Un contrat d'assurance « marchandises transportées » a été souscrit.

De ce fait, le seul risque lié aux approvisionnements réside dans les retards de livraison, donc celui des ruptures de stocks.

Risques matières premières

Par son activité, le Groupe est susceptible de voir ses marges dégradées par une hausse du prix des matières premières et/ou du cours du dollar US. Le savoir-faire du Groupe est

justement de savoir anticiper et de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour limiter tout effet défavorable lié à ces fluctuations. La politique de couverture du risque de change est décrite au § Risques financiers - risques de change ci-après.

Risques pays

Les ventes à l'international représentent 16 % des ventes du Groupe et font l'objet, dans la mesure du possible, de garanties, soit par la mise en place de CREDOC export, soit en donnant lieu à paiements anticipés avant départ de la marchandise. La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques est indiquée au § 5.3.1 des comptes consolidés.

Risques clients

Depuis l'origine, la qualité des services proposés par U10 à ses clients est une composante de son succès, notamment en matière de délai et de régularité d'approvisionnement. Ces deux éléments sont deux paramètres essentiels du savoir-faire du Groupe.

U10 n'est lié avec aucun client dans le cadre d'un contrat prévoyant un engagement minimum d'achat. Des accords de remises de fin d'année existent dont les taux évoluent généralement en fonction des ventes cumulées sur l'exercice. Les pénalités pour défaut de livraison représentent un risque peu significatif.

U10 a mis en œuvre des assurances crédit couvrant une partie de ses ventes en France et à l'export. De plus, l'utilisation de crédits documentaires à l'exportation permet de limiter le risque de créances impayées. Le délai de règlement moyen au niveau du Groupe est de 58 jours en 2019 contre 68 jours en 2018.

Le risque de déréférencement total auprès des clients est faible compte tenu de la multiplicité et de la diversité des produits. Le premier client représente 16,6 % du chiffre d'affaires consolidé. S'agissant d'une centrale constituée de magasins indépendants, un risque de déréférencement est peu probable. Par ailleurs, compte tenu de l'atomisation du portefeuille clients, l'impact d'un déréférencement serait relativement faible sur la situation financière du Groupe. Des informations sur le poste clients sont données au § 5.2.2.2 des comptes consolidés.

Risques liés à la concurrence

La concurrence est atomisée. Le Groupe est le plus important des fournisseurs dans son marché (grandes surfaces spécialisées non alimentaires) à proposer des gammes complètes, sur mesure, avec une réactivité de service rare. Les concurrents qui se sont développés sur le même modèle restent spécialisés seulement sur certaines gammes et n'atteignent pas la taille du groupe U10 qui est leader en chiffre d'affaires sur son marché (sources internes U10).

Le Groupe s'attache en permanence à maintenir et renforcer son avance par rapport à la concurrence. La mise en place des

deux pôles Europe et Asie lui permet d'adapter rapidement son offre aux besoins de ses clients.

La capacité du Groupe à renouveler rapidement ses collections contribue à le démarquer par rapport à ses concurrents.

Risques juridiques

Propriété intellectuelle

Chaque fois que la situation le justifie, les noms de sociétés, marques de collections, noms de domaine, dessins et modèles font l'objet d'une protection juridique au nom de U10 ou de l'une de ses filiales, sous forme de dépôts de marques et de modèles. Aucun produit ne fait l'objet de dépôts de brevets compte tenu de la nature des produits.

Le Groupe n'est dépendant d'aucun propriétaire de brevets, compte tenu de la multiplicité des produits distribués.

Assurances

Le Groupe a mis en place les programmes d'assurance d'usage pour protéger son patrimoine contre la survenance de risques qui pourraient l'affecter. Les contrats mis en place couvrent à la fois les engagements envers les tiers (clients, fournisseurs), les biens propres et la continuité de l'activité.

Le contrat souscrit au titre de l'assurance multirisque est de type « tous risques sauf » et couvre notamment les risques suivants :

- incendie,
- vol & détérioration,
- perte d'exploitation,
- catastrophes naturelles.

Par ailleurs, le Groupe a souscrit les contrats d'assurance suivants :

- responsabilité civile d'exploitation couvrant les dommages corporels et incorporels avant livraison et après livraison,
- responsabilité civile des mandataires sociaux,
- transport (sur achats et sur ventes) tous risques,
- assurance homme-clé (Thierry Lievre) : une police a été souscrite à hauteur de 5 m€,
- assurance-crédit sur la clientèle,
- les autres assurances d'usage (véhicules, matériels roulants, matériels informatiques, etc.).

Les actifs de l'entreprise sont couverts sur la base de leur valeur de remplacement à neuf en cas de perte totale ou partielle. La Société considère que les garanties offertes sont en adéquation avec les principaux risques qui pèsent sur le Groupe. Des polices de groupe pour les risques d'incendie, responsabilité civile, perte d'exploitation, véhicules et matériels roulants ont été étendues à l'ensemble des sociétés françaises. Le montant total des primes payées en 2019 s'est élevé à 871 k€.

Risques de contrepartie

Compte tenu de la taille, de la notoriété et de la notation des compagnies d'assurance partenaires, le Groupe est peu exposé au risque de contrepartie.

Rapport de gestion 2019

La principale compagnie partenaire du Groupe est notée AA- par Standard & Poors, assortie de perspectives stables (notation mise à jour en janvier 2020), la deuxième compagnie est notée AA, assortie de perspectives stables (notation mise à jour en octobre 2019).

Risques de litiges

Dans le cadre de leurs activités ordinaires, les entités du Groupe peuvent être engagées dans des procédures administratives, contentieuses ou des litiges. Ces procédures font l'objet d'un suivi régulier par leurs services juridiques et financiers. Des provisions sont comptabilisées dès qu'une sortie de trésorerie est probable. Aucun litige en cours ou clos au cours de l'exercice n'a eu d'impact significatif sur la situation financière du Groupe.

La Société a fait l'objet d'une procédure de contrôle par l'administration fiscale portant sur les exercices 2013 à 2015. La notification de redressement reçue de l'administration est contestée par la Société. Une procédure contentieuse est engagée à la clôture. Les sommes étant intégralement contestées, aucune provision n'a été comptabilisée sur l'exercice.

La Société n'a pas connaissance, pour la période des douze derniers mois, d'autre procédure gouvernementale, contentieuse, administrative ou d'arbitrage qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Risques financiers

Risques de change

Suite au développement du Groupe à l'international, les transactions en devises, essentiellement le dollar US, représentent une part importante de l'activité des sociétés.

Le chiffre d'affaires tiers facturé en dollars US en 2019 représente 21,82 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La part des achats en dollar US représente 65 % des achats du Groupe auprès des fournisseurs tiers.

Cette exposition apparente au risque de change est cependant pondérée par deux éléments majeurs :

- le Groupe pratique une politique de couverture face au risque de volatilité du dollar US. Les couvertures sont mises en place par semestre, généralement au cours du semestre précédent sur la base des budgets d'achats, ou plus à l'avance en fonction du contexte international. La mise en place du programme centralisé d'achats à terme de dollars permet d'allouer les stocks de devises selon les besoins des filiales. Au 31 décembre 2019, les contrats en cours s'élèvent à 3,7 m\$.
- les sociétés du pôle Asie ne sont quasiment pas exposées au risque de change, leur monnaie de fonctionnement étant le dollar US. La majorité de leurs achats et ventes est réalisée dans cette monnaie.

Le Groupe est exposé depuis l'entrée de SMERWICK à un risque de change lié à l'investissement net dans la filiale (impact des fluctuations de cours de la devise fonctionnelle de la filiale dans la quote-part de capitaux propres détenue).

Positions nettes du Groupe vis-à-vis du dollar US :

Risque de change opérationnel (en milliers d'USD)	Actif ⁽¹⁾	Passif ⁽²⁾	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
USD	12 273	8 291	3 982	3 700	282

(1) Créances clients (y compris les créances de SMERWICK et U10 LIMITED la monnaie de fonctionnement est l'USD)

(2) Dettes fournisseurs (y compris les dettes de SMERWICK et U10 LIMITED dont la monnaie de fonctionnement est l'USD)

Risque de change lié à des investissements dans des filiales étrangères (en milliers d'USD)	Actif ⁽¹⁾	Passif ⁽¹⁾	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
USD	2 947	-	2 947	-	2 947

(1) Contribution des filiales Asie aux capitaux propres du Groupe.

Sensibilité au risque de change :

Sensibilité au risque de change - USD	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Hausse de 1 %	4 k€	4 k€
Baisse de 1 %	-4 k€	-4 k€

Risques de taux

L'endettement financier net s'élève à 35 774 k€ contre 54 389 k€ au 31 décembre 2018.

Les emprunts à moyen terme sont, pour l'essentiel, souscrits à taux fixe (9 952 k€). La part de l'endettement à taux variable s'élève à 7 871 k€, intégralement au titre du retraitement du crédit-bail. Les taux variables applicables sont généralement Euribor 3 mois + une marge.

Seules les sociétés du sous-groupe SMERWICK font appel à des lignes bancaires en dollar US.

Les charges d'intérêt 2019 se sont élevées à 686 k€ contre 768 k€ en 2018.

La sensibilité aux variations de taux est la suivante :

Augmentation des taux d'intérêts de 1 %	Charge supplémentaire annuelle de 465 k€
Augmentation des taux d'intérêts de 2 %	Charge supplémentaire annuelle de 929 k€
Baisse des taux d'intérêts de 1 %	Le taux de l'Euribor 3 mois est inférieur à 1 %.

Risques de liquidité

A l'exception des dettes financières décrites ci-après, l'intégralité des dettes a une échéance inférieure à un an.

Les clients (34 272 k€), les stocks (51 809 k€) et les autres créances (7 544 k€) ne sont soumis à aucune restriction de type gage ou nantissement.

Endettement financier net en k€	Clôture	dont < 1 an	dont entre 1 & 5 ans	dont > 5 ans	dont taux fixe	dont taux variable
Autres emprunts à + d'un an à l'origine	9 691	4 124	5 567	-	9 691	-
Crédit-bail	8 132	1 313	3 679	3 140	261	7 871
Dettes financières à plus d'un an à l'origine	17 823	5 437	9 246	3 140	9 952	7 871
Autres dettes	188	188	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	3	3	-	-	-	-
Banques, lignes court terme	38 394	38 394	-	-	-	-
Autres dettes financières	38 585	38 585	-	-	-	-
Total des dettes financières	56 408	44 022	9 246	3 140	-	-
Disponibilités	-20 634	-20 634	-	-	-	-
Disponibilités	-20 634	-20 634	-	-	-	-
Endettement financier net	35 774	23 388	9 246	3 140	-	-

L'endettement à moyen terme (entre 1 et 5 ans) représente 26 % de l'endettement financier net.

Conditions de financement :

Conditions de financement au 31/12/2019 en k€	Montant du financement	Encours au 31/12	Indéterminée	Échéance		
				A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts à moyen terme	20 670	9 691	-	4 124	5 567	-
Découverts bancaires autorisés	35 955	8 275 ^{(1) (2)}	21 500	14 455	-	-
Contrat d'affacturage des créances clients	Illimité	9 485	100 %	-	-	-

(1) Montant des découverts bancaires net des disponibilités et avant retraitement des créances cédées.

(2) Après retraitement du factor, le montant des disponibilités s'élève à +20 634 k€ et le montant des découverts bancaires s'élève à -38 394 k€.

Un emprunt souscrit par U10 à échéance 2021 contient des covenants respectés au 31/12/2019. Le solde de cet emprunt s'élève à 145 k€.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

■ Événements importants postérieurs à la clôture

Dans le contexte de l'épidémie du virus Covid-19 et suite aux décisions du gouvernement de confinement et de fermeture

des commerces non essentiels, qui constituent plus de 90 % de ses clients, les filiales U10, Fred Olivier et La Nouba ont fermé l'ensemble de leurs dépôts logistiques et la majeure partie de leurs services administratifs le 16 mars au soir.

Outre la mise en œuvre de mesures autorisées par le gouvernement, dont le chômage partiel, U10 Corp a sollicité ses banques pour traverser cette période inédite afin de régler correctement l'ensemble des fournisseurs du groupe malgré le manque de chiffre d'affaires. Les dossiers sont en cours d'instruction.

U10 Corp

■ Présentation des comptes sociaux

Le bilan et les comptes annuels que nous vous soumettons ont été établis suivant les mêmes méthodes de présentation et d'évaluation que celles des exercices précédents.

■ Activité et résultats de la Société

U10 Corp assure son rôle de société mère en exerçant le contrôle de ses filiales et en regroupant les services administratifs et financiers communs aux sociétés du Groupe.

Ses principaux agrégats financiers sont les suivants :

k€	2019	2018
Actif immobilisé	96 624	98 018
Créances et comptes de régularisation	5 712	5 662
Disponibilités	32	4 189
Total	102 368	107 869

Capitaux propres	71 585	72 888
Provisions	93	91
Dettes financières	29 212	30 265
Autres dettes et comptes de régularisation	1 478	4 624
Total	102 368	107 869

k€	2019	2018
Chiffre d'affaires net	5 259	5 603
Résultat d'exploitation	-2 194	-1 860
Résultat financier	1 533	5 378
Résultat courant avant impôt	-661	3 518
Résultat net	-1 342	4 621

Pour l'essentiel, ses revenus sont constitués :

- des facturations de prestations administratives et financières qu'elle assure pour le compte de ses filiales, ainsi que des prestations commerciales,
- des refacturations de loyers ainsi que des frais de showroom et de salons,
- des dividendes qu'elle perçoit.

L'actif de son bilan comprend essentiellement les titres de participations dans les filiales opérationnelles du Groupe (93 268 k€ net des dépréciations), toutes consolidées par intégration globale.

Le passif du bilan est quant à lui principalement constitué des dettes financières à court et moyen terme.

Après déduction des disponibilités, l'endettement financier net s'élève à 29 180 k€ au 31 décembre 2019 contre 26 077 k€ au 31 décembre 2018.

Les principaux risques auxquels est exposée la Société sont directement liés à l'activité de ses filiales et, par conséquent, à la valeur des titres inscrits à l'actif de son bilan, ainsi que sa capacité à rembourser les dettes contractées.

Faits marquants de l'exercice

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2019, la société a été renommée U10 Corp.

La société DUTEXDOR, dans laquelle U10 Corp, détenait une participation à hauteur de 65 %, a été cédée le 13 décembre 2019.

Les filiales B10, HOMEA, LOG10 et TEAM DECO ont fait l'objet d'une fusion-absorption par la société L3C, renommée U10 en date du 6 et 13 décembre 2019 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2019.

Événements importants postérieurs à la clôture

Dans le contexte de l'épidémie du virus Covid-19 et suite aux décisions du gouvernement de confinement et de fermeture des commerces non essentiels, qui constituent plus de 90 % de ses clients, les filiales U10, Fred Olivier et La Noubia ont fermé l'ensemble de leurs dépôts logistiques et la majeure partie de leurs services administratifs le 16 mars au soir.

Outre la mise en œuvre de mesures autorisées par le gouvernement, dont le chômage partiel, U10 Corp a sollicité ses banques pour traverser cette période inédite afin de régler correctement l'ensemble des fournisseurs du Groupe malgré le manque de chiffre d'affaires. Les dossiers sont en cours d'instruction.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte nette comptable de l'exercice s'élevant à - 1 342 601,40 € au poste « report à nouveau ».

Nous vous rappelons que les dividendes par action, versés au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Dividendes versés au cours des 3 derniers exercices	Nombre d'actions	Dividende par action	Montant total
Exercice 2018	17 260 745	0	0 €
Exercice 2017	17 260 745	0,18 € ⁽¹⁾	3 106 934 € ⁽²⁾
Exercice 2016	17 260 745	0,32 € ⁽¹⁾	5 591 920 € ⁽²⁾

(1) montant éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts.

(2) incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au poste « report à nouveau ».

Charges et dépenses non déductibles

Les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts se sont élevées à 105 868 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et aucun impôt supplémentaire n'a été supporté en raison de ces dépenses et charges, compte tenu du résultat fiscal déficitaire de la Société.

Solde des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et clients au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	88					68	61					37
Montant total TTC des factures concernées (K€)	556	426	6	-1	-1	430	533	1 623	158	7	0	1 788
% du montant total des achats TTC de l'exercice	6,4 %	4,9 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	5,0 %						
% du CA TTC de l'exercice							8,9 %	27,1 %	2,6 %	0,1 %	0,0 %	29,8 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total TTC des factures exclues (K€)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement												
				Délais contractuels Délais légaux						Délais contractuels Délais légaux		

■ Programme de rachat d'actions

Opérations effectuées par U10 Corp dans le cadre du programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions en cours a été autorisé par l'assemblée générale mixte du 5 juin 2019.

Ses principales caractéristiques sont reprises ci-dessous :

Objectifs du programme de rachat d'actions :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la Société et/ou de son Groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L.225-179 et suivants et L.225-197-1 et suivants du Code de commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),
- la remise d'actions de la Société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la Société
- la mise en œuvre de toute pratique de marché, tout objectif ou toute opération qui viendrait à être admis par la loi ou par la réglementation en vigueur ou encore par l'Autorité

des marchés financiers au titre des programmes de rachats d'actions.

U10 Corp a mis en place depuis son introduction au second marché, conformément à la réglementation applicable en la matière, un contrat de liquidité confié, depuis le 1^{er} décembre 2013, à LOUIS CAPITAL MARKETS.

- Part maximale du capital de U10 Corp susceptible d'être rachetée : 10 % (soit 1 726 074 actions à la date d'élaboration du descriptif). Compte tenu du nombre de titres déjà détenus au 30 avril 2019, la part maximale effective de titres que la Société peut acheter représente 9,81 % du capital, soit 1 693 613 actions.
- Caractéristiques des titres : les titres susceptibles d'être rachetés par U10 Corp sont des actions ordinaires cotées sur le marché Euronext Growth - Code ISIN : FR0000079147.
- Prix maximum unitaire d'achat : 10 €.
- Durée du programme d'achat : 18 mois (à dater de l'assemblée générale mixte du 5 juin 2019, soit au plus tard jusqu'au 5 décembre 2020).

Rapport de gestion 2019

Les opérations réalisées par U10 Corp en 2019 sur ses propres actions sont présentées dans le tableau ci-après :

Objectifs du programme de rachat d'actions	Animation de marché	Annulation d'actions	Total
Nombre d'actions achetées	109 660		109 660
Nombre d'actions vendues	110 929		110 929
Cours moyen des achats	1,63 €		1,63 €
Cours moyen des ventes	1,64 €		1,64 €
Montant des frais de négociation HT en €	2 136 €		2 136 €
Nombre d'actions inscrites au 31/12/19	33 080		33 080
Valeur évaluée au cours d'achat	54 212 €		54 212 €
Valeur nominale	1,00 €		1,00 €

Mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions

Nous vous demandons de vous prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code du commerce, en autorisant votre Conseil d'Administration à opérer en bourse sur les propres actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une durée de dix-huit mois.

Les objectifs de ce programme de rachat sont les suivants :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital, conformément à la résolution qui vous est proposée, sous réserve de son adoption,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la Société et/ou de son groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L.225-179 et suivants et L.225-197-1 et suivants du Code de commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),
- la remise d'actions de la Société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la Société,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché, tout objectif ou toute opération qui viendrait à être admis par la loi ou la réglementation en vigueur ou encore l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société et ce, dans les conditions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne

agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera. La Société ne pourra acheter ses propres actions que jusqu'à concurrence de 10 % du nombre des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de l'assemblée, à un prix par action au plus égal à dix (10) € (hors frais d'acquisition). Le nombre d'actions acquis par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange, dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne peut excéder 5 % de son capital.

Le montant maximum des fonds consacrés à la réalisation de ce programme est de dix millions (10 000 000) €.

Le Conseil d'Administration devra informer l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées, en application de la présente autorisation.

Ce nouveau programme de rachat d'actions se substituera à celui autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2019.

■ Informations concernant le capital social

Personnes détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote

Au 31 décembre 2019, les personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société sont les suivantes :

Actionnariat > 5 %	Actions	%	Droits de vote ⁽¹⁾	%
LVR Capital ⁽²⁾	1 064 661	6,17 %	2 070 105	6,96 %
DOCKER ⁽²⁾	11 231 647	65,07 %	22 463 294	75,54 %
Thierry Lievre	1	0,00 %	2	0,00 %
Total Thierry Lievre	12 296 309	71,24 %	24 533 401	82,50 %

(1) L'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2010 a décidé d'attribuer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

(2) Détenues à 100 % directement et indirectement par Thierry Lièvre.

■ Déclarations auprès de l'AMF de franchissement de seuils légaux au cours de l'exercice 2019

Aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été portée à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2019.

■ État de l'actionnariat salarié

Il n'existe pas d'actionnariat salarié dont les titres font l'objet d'une gestion collective.

Nous vous rappelons qu'afin de favoriser le développement de l'actionnariat salarié, différentes mesures ont été prises en vue de consulter les actionnaires sur l'opportunité de procéder à une augmentation du capital réservée aux salariés.

Aussi longtemps que la participation des salariés dans le capital social reste inférieure à 3 %, une consultation des actionnaires doit être renouvelée tous les trois ans à l'effet de leur proposer d'adopter une résolution tendant à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés, étant précisé que ce délai est repoussé à cinq ans si l'actionnariat de la société s'est prononcé entre temps depuis moins de trois ans, sur une augmentation de capital en numéraire (ou

assimilée) et par application de l'alinéa 1^{er} de l'article L.225-129-6 sur un projet de résolutions tendant à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérent à un PEE.

Nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte du 6 juin 2018 a été appelée à statuer sur une proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés et a rejeté cette proposition.

II- Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration

Les informations présentées dans ce rapport forment le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application des articles 225-37 et suivants du Code de commerce préparé sur la base des délibérations du Conseil d'Administration avec l'appui des directions fonctionnelles de la Société.

Pour mémoire, la nomination d'un nouvel administrateur, Yohann LIEVRE, est proposée et sera soumise à l'assemblée générale des actionnaires.

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

■ 1.1. Composition du Conseil

Au 31 décembre 2019, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres, nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société :

Thierry Lievre

Fondateur, Président-Directeur Général, 52 ans, autodidacte. Après avoir occupé plusieurs fonctions commerciales et de direction commerciale dans des entreprises textiles, Thierry Lievre crée L3C, la société historique du Groupe, en 1994. Il dirige le groupe U10 et en est l'actionnaire majoritaire. Nombre d'actions détenues directement et indirectement : 12 296 309.

Erick Pouilly

Administrateur indépendant 57 ans, de formation ESSEC et IEP Lyon, Erick Pouilly a travaillé pendant plus de 20 ans dans le domaine de l'investissement successivement chez SOPROME, BANQUE DE VIZILLE et EVOLEM. Il gère aujourd'hui un fonds d'investissement américain spécialisé dans les prises de participation dans des PME américaines. Nombre d'actions détenues directement et indirectement : 7 500.

LVR Capital (anciennement TLK)

Administrateur

LVR Capital est la holding personnelle de Thierry Lievre, fondateur du Groupe U10, Président et Directeur Général. LVR Capital est détenue directement et indirectement à 100 % par Thierry Lievre. Elle est représentée par Monsieur Laurent Simon, Avocat, domicilié 112 rue Garibaldi, 69006 Lyon, représentant permanent.

Nombre d'actions détenues directement et indirectement : 12 296 308.

L'ensemble des administrateurs composant le Conseil d'Administration dispose d'une expérience établie dans la vie des affaires. Ils ont la compétence, l'expérience et le temps nécessaire au bon exercice de leur fonction.

Le Président est nommé par le Conseil pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Chaque administrateur doit être actionnaire de la Société pendant toute la durée de son mandat.

La durée des fonctions d'administrateur est de 6 ans. Le détail des dates de renouvellement figure au point 3.1.

La Société aspire profondément à féminiser son Conseil d'Administration dans sa composition et ce, même si elle n'est pas soumise à l'obligation légale de représentation équilibrée des hommes et des femmes instaurée par la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 puis modifiée par les lois du 4 août 2014 et du 22 mai 2019 et dont les seuils sont fixés par l'article L 225-18-1 du Code de commerce.

■ 1.2. Fonctionnement du Conseil

Le Président-Directeur Général organise les travaux du Conseil d'Administration, qui se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance,

convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. La présence effective de la moitié au moins des administrateurs est requise pour la validité des délibérations du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Lorsque les administrateurs participent aux réunions du Conseil et expriment leur vote, ils représentent l'ensemble des actionnaires de la Société et agissent dans l'intérêt social. Ils doivent donc veiller à leur indépendance d'analyse, de jugement de décision et d'action et à rejeter toute pression pouvant s'exercer sur eux. Ils sont tenus à la discrétion à l'égard des informations confidentielles et données comme telles par le Président.

Les administrateurs participent aux travaux du Conseil. Les éléments présentés à la délibération du Conseil d'Administration sont préparés par le Président et le membre du Conseil d'Administration en charge du dossier, qui s'appuient sur les informations transmises par la Société.

Pour la préparation des principales décisions, le Conseil d'Administration s'appuie sur ses conseils externes, notamment juridiques, fiscaux et en droit social.

La composition du Conseil d'Administration traduit le souhait de la Société de s'appuyer sur des expériences, des compétences et des profils différents et complémentaires.

Ainsi, la première qualité d'un Conseil d'Administration réside dans sa composition : des administrateurs intègres, compétents, comprenant le fonctionnement du Groupe U10, soucieux de l'intérêt des actionnaires, exprimant clairement leurs interrogations et leurs positions, s'impliquant suffisamment dans les délibérations pour participer effectivement aux décisions du Conseil.

■ 1.3. Système moniste unifié de direction générale et limitations éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Le Conseil d'Administration peut choisir entre deux modes d'exercice de la Direction Générale, en vertu de l'article L.225-51 du Code de commerce. Soit la Direction Générale de la Société est assurée sous la responsabilité du Conseil par le Président du Conseil d'Administration, il y a alors cumul des fonctions. Soit la Direction Générale est assurée par une autre personne nommée par le Conseil en tant que Directeur Général, il y a alors dissociation des fonctions.

Le Conseil d'Administration du 28 juin 2002 a opté pour le cumul des fonctions. Le Président du Conseil assume la Direction Générale et est investi à ce titre des pouvoirs les plus étendus, conformément à la loi, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs réservés par la loi aux assemblées générales et au Conseil d'Administration.

Le système moniste unifié répond étroitement aux fonctionnements et spécificités du Groupe U10, qui est un groupe à taille humaine, présidé par un Dirigeant entrepreneur. Il permet de renforcer l'efficacité opérationnelle avec une meilleure coordination des opérations au sein du Groupe. De plus, il simplifie le processus décisionnel et permet ainsi de gagner en réactivité face à l'environnement concurrentiel. Enfin, il permet une unicité de commandement en interne et en externe, tout en favorisant une relation étroite entre dirigeants et actionnaires.

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeurs Généraux Délégués.

À l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration a, par une délibération du 13 décembre 2019, décidé à l'unanimité et sur proposition du Président – Directeur Général, désigné un Directeur Général Délégué qui dispose à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et ce, pour une durée qui expirera à la date d'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

■ 1.4. Conflits d'intérêts

Chaque administrateur a le devoir de faire part spontanément au Conseil de toute situation, ou de tout risque de conflit d'intérêt réel ou potentiel avec la Société ou l'une de ses filiales, et doit s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'au vote de la ou des délibérations correspondantes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, aucun administrateur n'a fait part de l'existence de conflit d'intérêt.

■ 1.5. Missions et actions du Conseil

Le Conseil d'Administration représente l'ensemble des actionnaires et s'impose d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées

d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il est l'instance décisionnaire de gestion de la Société. Il peut procéder à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans ce cadre et sans que cette énumération soit exhaustive, le Conseil d'Administration :

- délibère sur la stratégie de la Société proposée par les dirigeants sociaux et sur les opérations qui en découlent, et plus généralement sur toute opération significative portant notamment sur des investissements ou des désinvestissements significatifs ;
- désigne ou propose la nomination de dirigeants sociaux

chargés de gérer la Société et contrôle l'exécution de leurs missions respectives ;

- autorise les cautions, avals et garanties ;
- autorise préalablement les conventions « réglementées » conformément aux dispositions légales et aux statuts ;
- établit et arrête les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les comptes semestriels ;
- examine les documents de gestion prévisionnelle ;
- se tient informé de tout événement important concernant la Société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers ;
- convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées Générales des actionnaires ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois, afin de discuter et mettre en œuvre les projets de l'année 2019 :

Date	Taux de présence	Ordre du jour
30/01/2019	100 %	Communiqué Financier sur le chiffre d'affaires annuel 2018 Renouvellement des standby des sociétés conférées à la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK OF CHINA et à la TAPEI FUBON COMMERCIAL BANK CO Renouvellement des garanties de la société conférées à la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK OF CHINA
03/04/2019	100 %	Examen et arrêté des comptes sociaux et comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, dont l'approbation sera à soumettre ultérieurement à l'assemblée générale des actionnaires Communiqué financier des résultats annuels 2018 Présentation et analyse des documents de gestion prévisionnelle établis en application des articles L 232 - 2 et L 232 - 3 du Code de commerce Proposition d'affectation du résultat Mise en place d'un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions des articles L 225 - 209 et suivants du Code de commerce Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de ORFIS Délibération sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale Rédaction et mise au point du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise établis par le Conseil d'Administration Convocation de l'assemblée générale mixte des actionnaires devant statuer notamment sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 Délégation des pouvoirs à Monsieur Thierry LIEVRE, Président - Directeur Général, pour la préparation, la convocation et la tenue de cette assemblée Examen des conventions réglementées visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce
05/06/2019	67 %	Mise en place du programme de rachat par la société de ses propres actions, autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 5 juin 2019
24/07/2019	67 %	Mise en place de nouvelles standby de la Société conférées à la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK OF CHINA MING SHENG BRANCH et à la TAPEI FUBON COMMERCIAL BANK CO Communiqué Financier sur le chiffre d'affaires du premier semestre 2019
18/09/2019	67 %	Examen et approbation des comptes semestriels consolidés du Groupe U10 et du rapport d'activité semestriel au 30 juin 2019 Communiqué Financier du premier semestre 2019 Renouvellement de la garantie à première demande conférée en faveur de la BNP PARIBAS TAPEI BRANCH
22/10/2019	100 %	Analyse des documents de gestion prévisionnelle
31/10/2019	100 %	Adoption d'une nouvelle dénomination sociale Modification corrélative des statuts Rédaction et mise au point du rapport du Conseil d'Administration Convocation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires Délégation des pouvoirs à Monsieur Thierry LIEVRE, Président - Directeur Général, pour la préparation, la convocation et la tenue de cette assemblée
13/12/2019	100 %	Nomination de Monsieur Yohann LIEVRE en qualité de Directeur Général Délégué - fixation de ses pouvoirs Cession des actions détenues par la société au sein de DUTEXDOR au profit de FINANCIERE T10 Pouvoirs en vue des formalités

2. Participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'article 18 des statuts de la Société prévoit les modalités de participation aux assemblées générales, ci-après littéralement rapportées :

«RÈGLES GÉNÉRALES

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre. Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont

Rapport de gestion 2019

convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

CONVOCATION – ACCÈS AUX ASSEMBLÉES – POUVOIRS

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. La convocation peut, notamment, être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions fixées par décret, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, s'il est justifié, dans les conditions légales, de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L.228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives et les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également participer aux assemblées par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son

conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements. Le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la Société trois jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Le formulaire électronique de vote à distance peut être reçu par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

FEUILLE DE PRÉSENCE – BUREAU – PROCÈS – VERBAUX

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance ou à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un membre du conseil spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi ».

3. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

■ 3.1. Mandats et fonctions exercés au sein de U10 Corp

Les mandataires sociaux ont exercé en 2019 au sein de U10 Corp, les fonctions et mandats suivants :

Nom et adresse professionnelle	Fonction	Date de nomination	Date de renouvellement	Durée
Thierry Lievre 1 place Verrazzano CP 610 69258 Lyon Cedex 09	Président - Directeur Général	CA du 22/06/1998	CA du 16/06/2016	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2021
	Administrateur	AGM du 22/06/1998	AGM du 16/06/2016	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2021
Yohann Lievre 124 avenue des Granges Thizy-Les-Bourgs (69240) C/O U10	Directeur Général Délégué	CA du 13/12/2019		Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2021
Erick Pouilly 1635 Keim Circle - Geneva IL, 60134, USA	Administrateur	AGE du 25/06/2009	AGM du 20/05/2015	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2020
SAS LVR Capital Représentant permanent : Laurent Simon 1 place Verrazzano CP 610 69258 Lyon Cedex 09	Administrateur	AGO du 29/10/2012	AGM du 16/06/2016	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2021

■ 3.2. Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe U10

Les mandataires sociaux ont exercé en 2019 au sein des sociétés du groupe U10, les fonctions et mandats suivants :

Thierry Lievre Directeur de SMERWICK GROUP, société de droit hongkongais
Directeur de U10 Limited

Yohann Lievre Président de U10 (anciennement L3C)

■ 3.3. Mandats et fonctions exercés hors du groupe U10

Les mandats exercés par les administrateurs mentionnés ci-dessous sont donnés au 31 décembre 2019 sur la base des informations actualisées ou connues de la Société.

Mandats exercés hors du Groupe U10	2019	2018	2017	2016	2015
Thierry Lievre					
Gérant de DOCKER (jusqu'au 18 juillet 2016)				•	•
Président de TLK.USA LLC	•	•	•	•	•
Président de LVR Capital – anciennement TLK	•				
Yohann Lievre					
Directeur Général de LVR Capital – anciennement TLK -	•				
Erick Pouilly					
Président de la société Focus, LLC, USA	•				
Administrateur de la société Sterling Investco, LLC, USA	•				
Administrateur de la société Fabulous Floors Inc, LLC, USA	•	•			
Administrateur de la société Poblocki, USA	•	•	•	•	•
Gérant de la SCI JEESP	•	•	•	•	•
Président de la société PIC LLC, USA	•	•	•	•	•
Président de la société US.IN, LLC, USA	•	•	•	•	•
Président de la société FUSAIN, LLC, USA	•	•	•	•	•
Président de la société VALUS, LLC, USA	•	•	•	•	•
Vice-Président de la société TLK.USA LLC	•	•	•	•	•
Administrateur du SP Anderson Group, Canada	•	•	•	•	•
Administrateur de la société MicroMass, LLC, USA			•	•	•
Gérant de la SARL PIF			•	•	•
Administrateur de la société Dhyve, USA				•	•
Administrateur de la société SPS, LLC, USA					•
LVR Capital – anciennement TLK					
Gérante de la SNC LE QUAI (ex. AMPERE)	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC LA CASA (ex. CIGOGNES)	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC NUMA BLANC	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC CARAT	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC SUN ARBOIS	•	•	•	•	•
Présidente de la SAS B10 (jusqu'au 13 décembre 2019)		•	•	•	•
Directeur Général de la SAS U10 – anciennement L3C	•	•	•	•	•
Présidente de la SAS DOCKER (depuis le 18 juillet 2016)	•	•	•	•	
Gérante de la SNC MILLE 8 (depuis le 4 janvier 2017)	•	•	•		
Gérante de la SNC SUNSET (depuis le 14 mars 2017)	•	•	•		
Gérante de la SNC CAP 33 (depuis le 14 mars 2018)	•	•			
Membre du comité stratégique de la SAS COURB			•	•	•

Rapport de gestion 2019

4. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif ou une filiale

Nous vous précisons qu'en application des dispositions de l'article L.225-37-4 al. 2 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit mentionner les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société,
- et, d'autre part, une autre société dont la première possède,

directement ou indirectement, plus de la moitié du capital. Sont néanmoins exclues les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Nous vous informons qu'aucune convention visée par les dispositions ci-dessus n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

5. Informations concernant les délégations dans le cadre d'augmentations de capital

Dans le cadre du renouvellement des délégations d'augmentations de capital en cours de validité, l'assemblée générale mixte du 6 juin 2018 a mis fin aux autorisations données par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2016. Les

utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2019 font l'objet, en application des dispositions de l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce, d'une présentation synthétique figurant dans le tableau ci-après :

Nature de l'autorisation	Date de l'AGE	Durée de l'autorisation	Date d'expiration	Montant autorisé	Utilisation
Autorisation à donner au conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. (Onzième résolution)	6 juin 2018	26 mois	6 août 2020	10 000 000 € Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour
Autorisation à donner au conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. (Douzième résolution)	6 juin 2018	26 mois	6 août 2020	10 000 000 € Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour
Autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé. (Treizième résolution)	6 juin 2018	26 mois	6 août 2020	10 000 000 € Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour
Autorisation à donner au conseil d'administration aux fins de d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions à émettre par la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. (Quatorzième résolution)	6 juin 2018	26 mois	6 août 2020	10 000 000 € dans la limite de 10 % du capital social Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour
Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes. (Quinzième résolution)	6 juin 2018	26 mois	6 août 2020	10 000 000 € Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour
Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires. (Seizième résolution)	6 juin 2018	26 mois	6 août 2020	limite de 15 % de l'émission initiale Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour

III- Résultats financiers des cinq derniers exercices

Nature des indications En € sauf pour le nombre d'actions et de salariés	2015	2016	2017	2018	2019
Situation en fin d'exercice					
Capital social	18 639 732	18 639 732	17 260 745	17 260 745	17 260 745
Nombre d'actions émises	18 639 732	18 639 732	17 260 745	17 260 745	17 260 745
Résultat global des opérations					
Chiffre d'affaires HT	1 745 685	1 819 383	2 664 963	5 602 856	5 259 202
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	7 553 027	6 858 675	4 148 541	4 080 141	-1 938 418
Impôt sur les bénéfices	-845 501	-634 057	-569 145	-542 511	-826 190
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	8 150 651	7 123 982	5 042 190	4 621 236	-1 342 601
Montants des bénéfices distribués	3 908 183	5 591 920	3 106 934	0	0
Résultat des opérations réduit à une action					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,45	0,40	0,27	0,27	-0,06
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,44	0,38	0,29	0,27	-0,08
Dividende versé	0,21	0,30	0,18	0	0,00
Personnel					
Nombre de salariés	5	5	5	7	10
Montant de la masse salariale	484 581	547 727	611 457	711 250	972 453
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	202 699	222 646	245 201	279 332	394 676





Comptes consolidés annuels 31 décembre 2019

1. Bilan consolidé	24
2. Compte de résultat consolidé	25
3. Tableau de flux de trésorerie consolidé	26
4. Variation des capitaux propres consolidés	27
5. Annexe aux comptes consolidés	27
5.1. Règles et méthodes comptables	27
5.2. Présentation des postes de bilan	29
5.2.1. Actifs immobilisé	29
5.2.1.1. Écarts d'acquisition	30
5.2.1.2. Immobilisations incorporelles	30
5.2.1.3. Immobilisations corporelles	30
5.2.1.4. Immobilisations financières	31
5.2.2. Actifs circulants	31
5.2.2.1. Stocks	31
5.2.2.2. Créances	32
5.2.2.3. Disponibilités	33
5.2.3. Capitaux Propres	33
5.2.3.1. Plans d'options de souscription d'actions	33
5.2.3.2. Information sur le capital	33
5.2.3.3. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	33
5.2.4. Provisions pour risques et charges	33
5.2.5. Dettes	34
5.2.5.1. Endettement financier net	34
5.2.5.2. Dettes fournisseurs et autres dettes	35
5.3. Présentation des postes du compte de résultat	35
5.3.1. Chiffre d'affaires	35
5.3.2. Résultat d'exploitation	36
5.3.2.1. Charges de personnel et effectifs	36
5.3.2.2. Autres charges d'exploitation	36
5.3.3. Dotations nettes amortissements et provisions	36
5.3.4. Résultat financier	36
5.3.5. Résultat exceptionnel	36
5.3.6. Impôt sur les bénéfices	37
5.3.7. Bénéfice par action	38
5.4. Information sectorielle	38
5.5. Compte de résultat pro forma	39
5.6. Engagements hors bilan	39
5.7. Partiés liées	40
5.7.1. Entreprises liées	40
5.7.2. Rémunérations des dirigeants	40
5.8. Événements postérieurs à la clôture	40
5.9. Honoraires des Commissaires aux Comptes	41

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2019

1. Bilan consolidé

BILAN ACTIF		2019		2018
k€	Note	Brut	Amortissements	Net
Écarts d'acquisition	5.2.1.1	40 354	40 354	-
Immobilisations incorporelles	5.2.1.2	3 308	2 751	558
Immobilisations corporelles	5.2.1.3	31 403	14 258	17 145
Immobilisations financières	5.2.1.4	1 732	-	1 732
Total des actifs immobilisés		76 798	57 363	19 435
Stocks	5.2.2.1	52 113	305	51 809
Clients	5.2.2.2	34 732	461	34 272
Autres créances et charges constatées d'avance	5.2.2.2	9 693	2 150	7 544
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	5.2.2.3	20 634	-	20 634
Total des actifs circulants		117 173	2 915	114 258
TOTAL		193 971	60 278	133 693
BILAN PASSIF		2019		2018
k€	Note			
Capital			17 261	17 261
Prime d'émission et d'apport			12 807	12 807
Titres d'autocontrôle			-54	-71
Réserves et résultat			11 421	9 085
Capitaux propres - Part du Groupe	4		41 435	39 081
Intérêts minoritaires			1 316	5 565
Total des capitaux propres	4		42 751	44 646
Emprunts et dettes financières	5.2.5.1		56 409	66 317
Provisions pour risques et charges	5.2.4		1 481	1 603
Provisions pour impôts différés	5.3.6		1 969	1 667
Fournisseurs	5.2.5.2		22 316	27 245
Autres dettes et comptes de régularisation	5.2.5.2		8 767	10 013
Total dettes			90 942	106 844
TOTAL			133 693	151 490

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2019

2. Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé - k€	Note	2019	2018
Chiffre d'affaires	5.3.1	178 371	180 839
Autres produits d'exploitation		2 179	547
Total produits d'exploitation		180 550	181 386
Achats consommés		-121 771	-123 727
Charges de personnel	5.3.2.1	-19 712	-19 774
Charges externes	5.3.2.2	-29 638	-30 413
Impôts et taxes		-1 914	-1 858
Autres charges d'exploitation		-2 135	-573
Résultat d'exploitation avant dotations nettes aux amortissements et provisions - EBITDA		5 380	5 041
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.3.3	-1 530	-2 941
Résultat d'exploitation		3 850	2 100
Résultat financier	5.3.4	-934	-1 073
Résultat exceptionnel	5.3.5	576	239
Impôts sur les résultats	5.3.6	-435	56
Résultat net consolidé		3 057	1 323
Attribuable aux :			
Actionnaires du Groupe U10		2 790	1 147
Intérêts minoritaires		267	176
Résultat par action		0,16	0,06

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2019

3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

k€	Note	2019	2018
Résultat net consolidé		3 057	1 323
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		1 968	2 363
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.2.1.1 à 5.2.1.3	1 962	2 208
Variation des provisions pour risques et charges	5.2.4	42	150
Variation des impôts différés	5.3.6	402	-18
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		-571	48
Divers		132	-26
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		5 025	3 685
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		12 262	-7 406
Stocks	5.2.2.1	7 716	-9 311
Clients et comptes rattachés	5.2.2.2	5 306	-2 670
Fournisseurs	5.2.5.2	-3 031	4 872
Autres créances et dettes d'exploitation	5.2.2.2 et 5.2.5.2	2 270	-296
Flux net de trésorerie généré par l'activité		17 286	-3 720
dont impôt sur les sociétés décaissé		1 289	288
Acquisition d'immobilisations incorporelles	5.2.1.2	-484	-419
Acquisition d'immobilisations corporelles	5.2.1.3	-842	-830
Acquisition d'immobilisations financières	5.2.1.4	-78	-36
Cessions d'immobilisations	5.2.1.2 à 5.2.1.4	962	1 067
Incidence des variations de périmètre		1 541	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements		1 098	-218
Dividendes versés hors Groupe	4	-122	-3 101
Variation des capitaux propres		6	68
Titres d'autocontrôle	4	15	6
Souscription d'emprunts	5.2.5.1	250	
Avances de trésorerie reçues (remboursées)	5.2.5.1	-3 084	-3 879
Remboursement d'emprunts	5.2.5.1	-6 825	-5 942
Variation des intérêts courus	5.2.5.1	-1	-1
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-9 761	-12 848
Incidence des variations de change		-184	-358
Variation de trésorerie		8 439	-17 144
Trésorerie d'ouverture	5.2.5.1	-26 199	-9 054
Trésorerie de clôture	5.2.5.1	-17 760	-26 199

Le tableau de flux a été constitué selon la méthode indirecte à partir du résultat net des entreprises intégrées. La trésorerie correspond aux disponibilités et valeurs mobilières de placement diminuées des concours bancaires courants. Le montant des intérêts décaissés au cours de l'exercice s'élève à 686 k€ (768 k€ au 31 décembre 2018).

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2019

4. Variation des capitaux propres consolidés

k€	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Capital	Primes	Réserves et résultat	Actions propres	Écarts de conversion	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres consolidés au 31/12/2017	17 237 753	17 261	12 807	6 310	-78	4 720	41 019	5 643	46 662
Résultat de l'exercice				1 147			1 147	176	1 323
Montant net des profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-		-6	-6	3	-3
Total des profits et pertes comptabilisés en 2018		-	-	1 147	-	-6	1 140	179	1 320
Titres d'autocontrôle	-11 357	-		-29	6		-23		-23
Distribution de dividendes des sociétés intégrées				-3 107			-3 107	-258	-3 364
Autres mouvements				51			51	-	51
Capitaux propres consolidés au 31/12/2018	17 226 396	17 261	12 807	4 372	-72	4 714	39 081	5 565	44 646
Résultat de l'exercice				2 790			2 790	267	3 057
Montant net des profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						-10	-10	2	-8
Total des profits et pertes comptabilisés en 2019		-	-	2 790	-	-10	2 780	269	3 049
Titres d'autocontrôle	1 269			-10	17		7		7
Distribution de dividendes des sociétés intégrées							-	-119	-119
Autres mouvements				-4			-4		-4
Variations de périmètre				-429			-429	-4 399	-4 828
Capitaux propres consolidés au 31/12/2019	17 227 665	17 261	12 807	6 718	-55	4 704	41 435	1 316	42 751

(1) après élimination des titres d'autocontrôle

5. Annexe aux comptes consolidés

Les comptes consolidés annuels du groupe U10 ont été arrêtés par le conseil d'administration le 8 avril 2020.

Faits marquants de l'exercice

Par décision du 13 décembre 2019, la société a été renommée U10 Corp.

La société DUTEXDOR, dans laquelle U10 Corp, détenait une participation à hauteur de 65%, a été cédée le 13 décembre 2019.

Le résultat de DUTEXDOR a été intégré au résultat 2019 jusqu'à sa date de cession.

Les filiales B10, HOMEA, LOG10 et TEAM DECO ont fait l'objet d'une fusion-absorption par la société L3C, renommée U10 en date du 6 et 13 décembre 2019 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2019.

notamment des règlements CRC n°2005-10 du 3 novembre 2005 et ANC n°2015-07 du 23 novembre 2015.

Méthodes de référence

Conformément au règlement ANC 2018-01, le groupe applique les méthodes de référence pour l'établissement de ses comptes consolidés et n'est concerné que par la prise en compte désengagements de retraite et autres avantages du personnel.

Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2019, le Groupe est constitué de 15 sociétés. Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre.

Mouvements de périmètre

La société DUTEXDOR, cédée le 13 décembre 2019, a été intégrée jusqu'à sa date de cession.

■ 5.1. Règles et méthodes comptables

Référentiel comptable

Les comptes consolidés au 31 décembre 2019 ont été préparés selon la méthodologie définie par le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable et ses actualisations, issues

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2019

Type d'activité	Nom	Date de création ou de prise de contrôle	2019		2018		Activité
			% de détention	Méthode de consolidation	% de détention	Méthode de consolidation	
Services Centraux	U10 Corp (ex U10)	Création le 4 mai 1994	-	IG	-	IG	Société mère
	LOG10	Création le 1 ^{er} août 2005			100 %	IG	Société de services spécialisée en logistique. A été absorbée par la société U10 (ex. L3C) par fusion-absorption en date du 13 décembre 2019.
Maison	U10 (ex. L3C)	Création le 12 décembre 2003	100 %	IG	100 %	IG	Société commerciale fournisseur B to B en décoration d'intérieur. L3C a absorbée les sociétés LOG10 et B10 le 13 décembre 2019, TEAM DECO le 6 décembre 2019 fusion-absorption.
	FRED OLIVIER	Création le 13 juin 2018	100 %	IG	100 %	IG	Société spécialisée dans la conception d'articles textiles d'art de la table
	B10	1 ^{er} octobre 2003			99,90 %	IG	Société holding de HOMEA, LA NOUBA et OPERATING ASIA réalisant des prestations de services et les approvisionnements pour le compte de HOMEA. A absorbé la société HOMEA puis a été absorbée par la société U10 (ex. L3C) par fusion-absorption en date du 13 décembre 2019.
	HOMEA	Création le 1 ^{er} juillet 2007			99,90 %	IG	Société spécialisée dans les gammes d'utilitaires de la maison et de loisirs, ainsi que d'articles de loisirs créatifs et éducatifs. A été absorbée par la société B10 par fusion-absorption en date du 13 décembre 2019.
	LA NOUBA	1 ^{er} juillet 2014	50,95 %	IG	50,95 %	IG	Société spécialisée dans la commercialisation d'articles de fête
	TEAM DECO	Création le 21 juin 2012			100 %	IG	Société spécialisée dans la commercialisation et la distribution de lignes de produits destinés à la décoration et à l'aménagement de la maison. A été absorbée par la société U10 (ex. L3C) par fusion-absorption en date du 6 décembre 2019.
	U-WEB	Création le 16 août 2011	51 %	IG	51 %	IG	Société spécialisée dans la vente via les places de marché sur internet d'articles textiles de décoration d'intérieur
	DUTEXDOR (ex UTEX)	Création le 2 mai 2006	65 % jusqu'au 13/12/2019	IG	65 %	IG	Société spécialisée dans la conception de gammes d'accessoires de la personne auprès de la GSA et de la distribution spécialisée française. Cession le 13 décembre 2019.
Asie	SMERWICK GROUP	1 ^{er} juillet 2006	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Holding de droit hongkongais de l'ensemble des sociétés basées en Asie
	LONGFIELD LIMITED	1 ^{er} juillet 2006	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit hongkongais, implantée à Shanghai, qui réalise le négoce d'articles en provenance de Chine
	SMERWICK LIMITED	1 ^{er} juillet 2006	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit hongkongais qui réalise le négoce d'articles en provenance d'autres pays de la zone Asie par le biais de sa branche à Taiwan
	SMERWICK TAIWAN BRANCH LIMITED	1 ^{er} juillet 2006	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit taiwanais qui réalise le négoce d'articles en provenance d'autres pays de la zone Asie
	MADE IN U10 (ex. HENGWEI ASIA LIMITED)	1 ^{er} juillet 2006	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit hongkongais qui réalise le négoce d'articles en provenance de Chine
	LONGGANG LIMITED	3 juin 2010	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit chinois qui réalise des prestations de service pour ses clients exportateurs
	HENGWEI SH	6 mai 2011	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit chinois qui réalise le négoce et la distribution de produits en direction du marché chinois
	Hengqin Management Consulting Co Ltd	18 novembre 2016	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit chinois qui réalise des prestations de service pour ses clients exportateurs
	NEWPRO ASIA LIMITED	1 ^{er} janvier 2013	50,1 % contrôle 36,42 % intérêt	IG	50,1 % contrôle 36,42 % intérêt	IG	Société de droit hongkongais qui réalise le négoce d'articles "prime" en provenance de Chine
	U10 LIMITED (ex. U10 HONG-KONG LIMITED)	Création le 11 septembre 2015	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit hongkongais spécialisée dans l'exportation des gammes Maison

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2019

Les comptes annuels de la société U-WEB n'ayant pas été communiqués par le gérant au service consolidation du groupe, le résultat annuel de cette société n'a pas été pris en compte.

Méthodes de consolidation

Les sociétés dont U10 Corp détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement.

Il n'existe pas de sociétés dans lesquelles U10 Corp détienne une influence notable.

Méthodes de conversion

Les résultats des sociétés étrangères hors zone Euros sont convertis au cours moyen de change de la période ; les comptes de bilan sont convertis au cours de clôture de la période concernée. Les écarts de conversion sont présentés distinctement dans les capitaux propres.

Les goodwill provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des éléments de l'entité étrangère et

sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité. Depuis le passage en Normes françaises, ils sont totalement amortis. Les goodwills créés postérieurement à la transition en Normes françaises seront convertis au taux de clôture à la fin de la période.

Les taux de conversion des devises utilisés sont les suivants :

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
1 euro =	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
Dollar américain (USD)	1,11958	1,1234	1,181492	1,145

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes et gains de change latents sont constatés en résultat de la période. Les écarts de change sur les opérations commerciales sont inclus dans la rubrique concernée du résultat d'exploitation.

■ 5.2. Présentation des postes de bilan

5.2.1. Actifs immobilisés

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût des regroupements d'entreprises (frais d'acquisition exclus) et la part du Groupe dans la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises. Ils sont enregistrés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises. La détermination des justes valeurs et des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai de un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris celles concernant les impôts différés actifs.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

En cas d'acquisition de minoritaires après la prise de contrôle, la différence entre le prix payé et la quote-part de capitaux propres acquise est constatée directement en réserves consolidées. De même, en cas de cession sans perte du contrôle, l'impact est constaté directement en réserves consolidées.

Les écarts d'acquisition figurent sur une ligne distincte au bilan pour leur coût diminué des éventuelles dépréciations constatées. Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement en résultat l'année de la prise de contrôle. Les pertes de valeur éventuelles sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants », si l'événement à l'origine de cette dépréciation répond à cette définition. Elles ne sont pas réversibles sauf en cas de cession.

Amortissements

Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée maximum de 10 ans.

Suite au passage aux normes françaises, le groupe a repris le plan d'amortissement comme si les amortissements avaient été pratiqués sans discontinuer tout en tenant compte du règlement ANC n°2015-07 du 23 novembre 2015.

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2019

5.2.1.1. Écarts d'acquisition

UGT - k€	Valeur brute	2019 Amortissements	Valeur nette	2018 Valeur nette
Maison	20 515	20 515	-	-
Articles de mode	-	-	-	-
Asie	19 839	19 839	-	-
Total	40 354	40 354	-	-

5.2.1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs du groupe sont conformes au règlement CRC 2002-10. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire ou dégressive sur leur durée d'utilisation.

- Dessins : de 1 à 4 ans
- Logiciels, licences : 1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 3 ans

Compte tenu de son activité, le groupe ne supporte aucun frais de recherche et développement.

Immobilisations incorporelles k€	Valeur brute	2019 Amortissements	Valeur nette	2018 Valeur nette
Matrices - Dessins	1 080	840	240	250
Logiciels, brevets, licences, marques	2 106	1 911	195	138
Autres immobilisations incorporelles	123	-	123	17
Total	3 308	2 751	558	405

Immobilisations incorporelles k€	Ouverture (net)	Variations de périmètre	Acquisitions	Cessions	Dotations	Autres mouvements	Clôture (net)
Matrices - Dessins	250		242	-	-252	-	240
Logiciels, brevets, licences, marques	138	-11	30	-1	-107	146	195
Autres immobilisations incorporelles	17		213	-6	-	-100	123
Total	405	-11	484	-7	-359	46	558

La mise en œuvre des tests de dépréciation n'a pas conduit à constater de dépréciation.

5.2.1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs du groupe sont conformes au règlement CRC 2002-10. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire ou dégressive sur leur durée d'utilisation.

- Bâtiments : 10 à 30 ans
- Agencements généraux : de 3 à 20 ans
- Matériels et outillages industriels : de 1 à 8 ans
- Matériels de transport : de 2 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau : de 2 à 10 ans

Les contrats de location financement ont été retraités par rapport à leur seuil de signification sur la présentation des comptes, soit lorsque la valeur d'origine du bien est supérieure à 100 k€. A ce titre, seuls les terrains et les bâtiments de U10 et U10 Corp financés par crédit-bail ont été retraités, au bilan sous forme d'immobilisations corporelles et d'un emprunt correspondant, au compte de résultat sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2019

Immobilisations corporelles k€	Valeur brute	2019 Amortissements	Valeur nette	2018 Valeur nette
Terrains	1 900	-	1 900	1 900
Constructions	18 788	6 433	12 355	13 142
Installations techniques, matériel et outillage	730	588	142	202
Agencements	7 891	5 604	2 287	2 849
Matériel de transport	198	144	54	23
Matériel et mobilier de bureau	1 702	1 489	212	301
Immobilisations en cours	195	-	195	105
Total	31 404	14 259	17 145	18 520

Les immobilisations corporelles incluent le retraitement du crédit-bail portant sur le terrain et les bâtiments de U10 Corp et de U10 pour une valeur brute de 19 447 k€ et un amortissement cumulé de 5 642 k€. L'impact du retraitement du crédit-bail sur le résultat s'élève à +717 k€, après prise en compte de l'impôt différé.

Immobilisations corporelles k€	Ouverture (net)	Variations de périmètre	Acquisitions	Cessions	Dotations	Écart de conversion	Autres mouvements	Clôture (net)
Terrains	1 900	-	-	-	-	-	-	1 900
Constructions	13 142	-7	-	-	-780	-	-	12 355
Installations techniques, matériel et outillage	202	-7	24	-	-77	-	-	142
Agencements	2 849	-99	145	-58	-494	2	-58	2 287
Matériel de transport	23	-	282	-280	-96	-	124	54
Matériel et mobilier de bureau	301	-14	139	-1	-157	1	-55	213
Immobilisations en cours	105	-	252	-9	-	-	-153	195
Total	18 520	-127	842	-349	-1 603	3	-142	17 145

5.2.1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts bancaires bloqués et de dépôts et cautionnements. Elles sont constatées au coût.

Immobilisations financières en k€	Ouverture	Variations de périmètre	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Écart de conversion	Clôture
Prêts au personnel	7	-	14	-18	-	3
Dépôts et cautionnements versés	1 101	-98	65	-130	1	939
Autres immobilisations financières	1 479	-	-	-712	23	790
Total	2 587	-98	79	-860	25	1 732

Seuls les prêts au personnel sont à court terme.

Le montant des dépôts et cautionnements versés correspond principalement à des dépôts de garantie concernant l'utilisation de locaux. Dans la rubrique « autres immobilisations financières » figurent des dépôts bancaires pour un montant de 766 k€ (1 455 k€ en 2018) en garantie de lignes bancaires à court terme.

5.2.2. Actifs circulants

5.2.2.1. Stocks

Les stocks, constitués essentiellement de marchandises, sont valorisés au coût moyen unitaire d'achat pondéré, comprenant le prix d'achat (minoré de l'escompte obtenu) et les frais accessoires, en particulier les frais de douanes et de transport. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le coût s'avère supérieur à la valeur probable de réalisation, en tenant compte du prix du marché ainsi que des perspectives de ventes et des risques liés à l'obsolescence. Les taux de dépréciation peuvent donc différer d'une filiale à l'autre compte tenu de la nature des produits commercialisés et des circuits de distribution concernés.

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2019

Stocks en k€	Valeur brute	2019 Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	2018 Dépréciation	Valeur nette	Variation nette	Dont mouvements de périmètre
Matières premières et autres approvisionnements	455	-	455	501	-	501	-46	
Marchandises	51 659	-305	51 354	67 484	-898	66 586	-15 232	-7 562
Total	52 113	-305	51 809	67 984	-898	67 086	-15 278	-7 562

5.2.2.2. Créances

Les créances clients faisant l'objet d'opérations de cession sont sorties du poste « Créances clients et comptes rattachés » uniquement lorsque l'essentiel des risques et avantages sont transférés. Afin de couvrir le risque d'insolvabilité, des sociétés françaises du groupe ont souscrit des contrats d'assurance-crédit auprès de la SFAC. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances, sur la partie non couverte par le contrat d'assurance-crédit. Ces provisions sont fondées sur une appréciation individuelle de ce risque, qui peut dépendre de plusieurs facteurs (litiges, situation financière, retards de règlement,...).

Créances courantes en k€	Valeur brute	2019 Dépréciation	Valeur nette	2018 Valeur nette	Variation nette	Dont mouvements de périmètre
Clients et comptes rattachés	34 732	461	34 272	40 491	-6 219	-1 146
Total	34 732	461	34 272	40 491	-6 219	-1 146

Les créances cédées au factor sont reclassées en comptes clients puisque l'essentiel des risques et avantages ne sont pas transférés au factor. Leur montant s'élève à 12 978 k€ au 31 décembre 2019 contre 14 731 k€ en 2018.

Les créances clients des sociétés françaises sont, pour partie, couvertes par des assurances crédit et sont intégralement à échéances à moins d'un an.

Autres créances et impôt différés :

Autres créances et impôts différés	Valeur brute	2019 Dépréciation	Valeur nette	2018 Valeur nette	Variation nette	Dont mouvements de périmètre
Avances et acomptes versés	730	-	730	2 877	-2 146	-752
Créances sociales	4	-	4	15	-12	
Créances fiscales	1 891	-	1 891	2 764	-873	-314
Comptes courants débiteurs	-	-	-	15	-15	-15
Débiteurs divers	4 742	2 150	2 592	157	2 435	-20
Créances fiscales IS	563	-	563	1 915	-1 352	-68
Charges constatées d'avance	1 241	-	1 241	1 979	-738	-236
Impôt différé actif	523	-	523	748	-226	
Total	9 693	2 150	7 544	10 471	-2 927	-1 404

Les créances fiscales d'IS correspondent aux créances d'impôt société. Les autres créances fiscales sont principalement constituées de TVA déductible ou à récupérer. Leur échéance est à moins de un an.

Les débiteurs divers sont composés pour l'essentiel :

- de créances liées à la cession de la société C3M en 2009, pour un montant de 2.142 k€, totalement dépréciées. Des procédures de recouvrement sont toujours en cours sur certaines de ces créances, d'autres ont été constatées en pertes (entièrement dépréciées depuis 2016)
 - d'un crédit-vendeur sur la cession de DUTEXDOR pour un montant de 1 500 k€
 - d'un produit à recevoir au titre d'un litige commercial pour un montant de 814 k€
- Ils sont à échéance entre 1 et 5 ans.

Les charges constatées d'avance sont à caractère d'exploitation. Leur échéance est à moins de un an.

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2019

5.2.2.3. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées de comptes bancaires débiteurs.

Les comptes courants bancaires bloqués pour une période de plus de 3 mois à la date de clôture (par exemple, s'ils ont été donnés en nantissement) sont reclassés en immobilisations financières.

Disponibilités en k€	2019	2018
Banques, comptes courants débiteurs	20 634	11 929
Total	20 634	11 929

Comme indiqué en note 5.2.1.4, les comptes bancaires bloqués ont été classés en immobilisations financières pour un montant de 766 k€ (1 455 k€ en 2018). Il n'y a pas de placements à court terme.

Il n'existe pas de disponibilités soumises à restriction (contrôle des changes,...).

5.2.3. Capitaux propres

5.2.3.1. Plans d'options de souscription d'actions

Il n'y a pas de plan de souscription d'actions en cours.

5.2.3.2. Information sur le capital

Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont présentés en diminution des capitaux propres pour leur prix d'acquisition et de cession par le Groupe. Les éventuelles dépréciations et plus ou moins-values de cessions, constatées en résultat dans les comptes individuels, sont comptabilisées directement en capitaux propres dans les comptes consolidés, pour leur montant net de l'impôt correspondant.

Il n'y a pas de procédures et objectifs fixés à l'avance. L'évolution et la gestion du capital se font en fonction des opportunités. Dans le cadre du programme de rachats d'actions propres autorisé par l'assemblée générale des actionnaires, U10 Corp a mis en place un contrat de liquidité ayant pour objectif d'animer le marché de ses actions. Au 31 décembre 2019, U10 Corp détient 33 080 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Évolution du capital au cours de l'exercice :

	2018	Augmentation	Diminution	2019
Nombre d'actions composant le capital social*	17 260 745			17 260 745
Instruments dilutifs du capital				
Nombre total d'actions potentielles	17 260 745	0	0	17 260 745
*Dont actions propres	34 349		-1 269	33 080

La valeur nominale des actions est de 1€.

5.2.3.3. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère

Aucun dividende n'a été distribué en 2019.

5.2.4. Provisions pour risques et charges

Provisions pour indemnités de départs en retraite

Les salariés du Groupe perçoivent, en fonction des législations locales en vigueur, des suppléments de retraite ou des indemnités de départ en retraite. D'autre part, le Groupe a l'obligation de cotiser aux caisses de retraites dans les pays où il est implanté.

Pour les régimes à contribution définie, la charge correspondant aux primes versées est comptabilisée directement dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraite définis selon les dispositions conventionnelles sont évalués annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et sont basés sur des hypothèses actuarielles telles que : espérance de vie, rotation du personnel en fonction de l'ancienneté des salariés, revalorisation des salaires et taux d'actualisation.

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2019

En 2018 et 2019, le Groupe a retenu les hypothèses suivantes :

	2019		2018	
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Sociétés françaises	Sociétés étrangères
Taux d'actualisation	1,80%	1,50%	1,80%	1,75%
Taux de croissance des salaires	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%

Compte tenu des dispositions des conventions collectives dont dépendent les principales sociétés du Groupe, et de l'âge moyen de l'effectif du Groupe, l'engagement au titre de la médaille d'honneur du travail peut être considéré comme non significatif.

Autres provisions

Des provisions sont constatées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée.

Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif. Les notifications de redressements suite aux contrôles fiscaux en cours sont soit comptabilisés en charges à payer s'ils sont acceptés soit non provisionnés s'ils sont contestés.

Les éventuels écarts actuariels seraient comptabilisés en résultat de l'exercice.

k€	Ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Impact des variations de change	Clôture
Provisions pour départs en retraite	1 321	-167	153	0	-69	3	1 241
Litiges Prud'homaux	53	-	-	-53	-	-	-
Litiges commerciaux	229	-	11	-	-	-	240
Total	1 603	-167	164	-53	-69	3	1 481

Tests de sensibilité :

L'utilisation d'un taux d'actualisation de 1,1% sur les sociétés françaises aurait conduit à une augmentation de la provision pour départs en retraite de 123 k€.

5.2.5. Dettes

5.2.5.1. Endettement financier net

L'endettement financier net s'élève à 35 774 k€ contre 54 389 k€ au 31 décembre 2018.

Les emprunts à moyen terme sont, pour l'essentiel, souscrits à taux fixe (9 952 k€). La part de l'endettement à taux variable s'élève à 7 871 k€, intégralement au titre du retraitement du crédit-bail. Les taux variables applicables sont généralement Euribor 3 mois + une marge.

Seules les sociétés du sous-groupe SMERWICK font appel à des lignes bancaires en dollar US.

• Évolution de l'endettement financier et ventilation par nature

Endettement financier net k€	Ouverture	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	Écart de conversion	Clôture
Autres emprunts à + d'un an à l'origine	15 012	-516	-	-4 806		9 691
Crédit- bail	9 901	-	250	-2 019		8 132
Dettes financières à plus d'un an à l'origine	24 913	-516	250	-6 825	0	17 823
Autres dettes	3 273	-	-	-3 085		188
Intérêts courus sur emprunts	4	-	-	-1		3
Banques, lignes court terme	38 128	-1 625	-3 352	5 087	157	38 394
Autres dettes financières	41 405	-1 625	-3 352	2 001	157	38 585
Total des dettes financières	66 318	-2 141	-3 102	-4 823	157	56 408
Disponibilités	-11 929	66	-12 875	4 156	-53	-20 634
Disponibilités	-11 929	66	-12 875	4 156	-53	-20 634
Endettement financier net	54 389	-2 074	-15 977	-667	104	35 774

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2019

• Ventilation de l'endettement financier par échéance et par type de taux

Endettement financier net k€	Clôture	dont < 1 an	dont entre 1 & 5 ans	dont > 5 ans	dont taux fixe	dont taux variable
Autres emprunts à + d'un an à l'origine	9 691	4 124	5 567	-	9 691	-
Crédit- bail	8 132	1 313	3 679	3 140	261	7 871
Dettes financières à plus d'un an à l'origine	17 823	5 437	9 246	3 140	9 952	7 871
Autres dettes	188	188				
Intérêts courus sur emprunts	3	3				
Banques, lignes court terme	38 394	38 394				
Autres dettes financières	38 585	38 585	-	-		
Total des dettes financières	56 408	44 022	9 246	3 140		
Disponibilités	-20 634	-20 634				
Disponibilités	-20 634	-20 634	-	-		
Endettement financier net	35 774	23 388	9 246	3 140		

• Covenants

Un emprunt souscrit par U10 à échéance 2021 contient des covenants qui étaient respectés au 31/12/2019.

• Couverture du risque de taux

Cf. § « Couvertures de taux » au point 5.6 Engagements hors bilan.

5.2.5.2. Dettes fournisseurs et autres dettes

k€	2019	2018	Variation nette	Dont mouvements de périmètre
Fournisseurs	22 316	27 245	-4 929	-2 047
Total	22 316	27 245	-4 929	-2 047

Les dettes fournisseurs sont à échéance de moins d'un an.

k€	2019	2018	Variation nette	Dont mouvements de périmètre
Avances et acomptes reçus / commandes	466	693	-227	-38
Dettes sociales	1 874	2 350	-476	-323
Dettes fiscales	2 025	3 032	-1 007	-395
Fournisseurs d'immobilisations	221	139	82	
Dividendes à payer	439	318	121	
Comptes courants d'associés	90	277	-187	
Dettes fiscales (IS)	3	31	-29	
Dettes diverses	3 649	3 136	513	-18
Produits constatés d'avance	1	38	-37	
Total	8 767	10 013	-1 246	-774

Les autres dettes fiscales sont constituées essentiellement de TVA à payer.

Les dettes diverses comprennent principalement les avoirs à établir.

Les dettes d'exploitation sont à échéance de moins d'un an.

■ 5.3. Présentation des postes du compte de résultat

5.3.1. Chiffre d'affaires

Le fait générateur du chiffre d'affaires est la livraison de la commande client. Dans les sociétés établissant leurs comptes en euros, les factures établies en monnaie étrangère sont converties en euros selon le cours moyen du mois publié au journal officiel. Le chiffre d'affaires des sociétés établissant leurs comptes en devises étrangères est converti au taux de change moyen de la période (cf. § Méthodes de conversion).

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2019

Le chiffre d'affaires par zones géographiques se répartit de la façon suivante :

Chiffre d'affaires hors groupe (en k€)	2019		2018	
France	150 643	84%	146 611	81%
Union Européenne	13 940	8%	17 169	10%
Hors Union Européenne	13 788	8%	17 058	9%
Total	178 371		180 839	

Le premier client du Groupe représente 16,6 % du chiffre d'affaires.

5.3.2. Résultat d'exploitation

5.3.2.1. Charges de personnel et effectifs

k€	2019	2018
Salaires et traitements	14 643	14 653
Charges sociales	5 069	5 122
Total	19 712	19 774

Effectif en fin de période	2019	2018
Marketing / Communication	12	29
Achats	37	44
Commercial	111	131
Logistique	113	132
Administration / Finances	39	46
Informatique	8	7
Total	319	389

Effectif moyen de l'exercice	2019	2018
Marketing / Communication	20	29
Achats	42	45
Commercial	125	128
Logistique	134	130
Administration / Finances	45	47
Informatique	7	8
Total	373	386

Le montant du Crédit d'impôt compétitivité emploi comptabilisé en 2018 s'élève à 416 k€. Il est présenté en diminution des charges sociales. Ce dispositif a été supprimé en 2019.

5.3.2.2. Autres charges d'exploitation

Les principaux postes de produits et charges d'exploitation sont les suivants :

k€	2019	2018
Total charges externes, dont principalement :	29 638	30 413
Transport	10 570	10 570
Locations et charges locatives	5 205	5 075
Intermédiaires et honoraires	3 345	3 298
Publicité, publications	3 255	3 378
Frais de déplacement, missions, réceptions	1 642	1 808
Entretien & réparations	1 247	1 252
Personnel extérieur	1 227	1 220
Primes d'assurance	871	928
Autres produits et charges d'exploitation	2 135	573
Total	31 774	30 985

5.3.3. Dotations nettes aux amortissements et provisions

Dotations (+) nettes des reprises (-) (en k€)	2019	2018
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations	1 961	2 208
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des stocks	-593	620
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	73	31
Dotations nettes diverses	89	81
Dotations nettes opérationnelles courantes	1 530	2 941
Autres dotations nettes opérationnelles non courantes	-50	63
Total des dotations (nettes des reprises) de l'exercice	1 480	3 003

5.3.4. Résultat financier

k€	2019	2018
Charges financières nettes	-1 022	-1 198
Dont - coût de l'endettement financier net	-686	-768
- autres	-336	-430
Gains (pertes) de charge non opérationnels	87	125
Total	-934	-1 073

5.3.5. Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments inhabituels, significatifs et non récurrents. Il comprend les résultats de cession des actifs, dépréciations de goodwill dont le fait générateur répond à cette définition, impact des plans sociaux et des litiges significatifs.

Le résultat exceptionnel inclut la plus-value sur cession de titres DUTEXDOR (+764 k€).

Les autres charges et produits exceptionnels concernent essentiellement des charges et produits sur exercices antérieurs, des cessions d'immobilisations et des charges non récurrentes.

5.3.6. Impôt sur les bénéfices

Impôt exigible et impôts différés

Les sociétés françaises détenues à plus de 95% font partie d'un groupe d'intégration fiscale composé des sociétés U10 Corp, U10 et FRED OLIVIER. L'économie d'impôts réalisée en 2019 s'élève à 822 k€.

Les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales sont comptabilisés selon la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils peuvent être imputables sur des différences temporaires taxables ou sur des bénéfices fiscaux futurs.

L'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est prise en compte lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement évaluée à partir d'éléments prévisionnels disponibles validés par la direction du groupe. En pratique, les prévisions sont retenues, par prudence, sur une durée de trois ans, sauf cas particulier.

Au sein d'une même entité fiscale (société, groupe d'intégration fiscale), les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et passifs non courants.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Le Groupe a opté pour une présentation du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en déduction des frais de personnel en 2018.

La société a fait l'objet d'une procédure de contrôle par l'administration fiscale portant sur les exercices 2013 à 2015. La notification de redressement reçue de l'administration est contestée par la société. Une procédure contentieuse est engagée à la clôture. Les sommes étant intégralement contestées, aucune provision n'a été comptabilisée sur l'exercice.

• Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée

k€	2019	2018
Résultat avant impôt	3 492	1 267
Taux d'impôt théorique	28,00%	33,33%
Impôt théorique au taux de droit commun français	978	422
Incidence des taux d'imposition étrangers	-187	-226
Incidence des changements de taux d'imposition		108
Incidence des différences permanentes	-157	-360
Utilisation au cours de l'exercice d'impôts différés non activés à l'ouverture (sur déficits reportables)	-174	
Incidence des crédits d'impôts et des redressements suite à contrôle	-33	
Autres	8	
Impôt effectif	435	-56

• Ventilation de la charge d'impôt

k€	2019	2018
Impôt exigible	35	-38
Charge (crédit) d'impôt différé	400	-18
Total	435	-56

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2019

• Impôts différés

Les créances et dettes d'impositions différées sont présentées pour leur montant net par société.

Ventilation des impôts différés par nature k€	Impôts différés 2019		Impôts différés 2018		Variations de périmètre	
	actifs	passifs	actifs	passifs	actifs	passifs
Retraitement de crédit-bail		1 664		1 386		
Provisions indemnités de départ à la retraite	303		326			
Profits sur stocks			206			
Reports déficitaires	103		157		-81	
Provisions réglementées		243		248		
Autres différées temporaires	117	62	59	34	-36	
Total	523	1 969	748	1 667	-117	

5.3.7. Bénéfice par action

Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des titres d'autocontrôle.

La méthode utilisée pour la détermination du résultat net dilué est la méthode du rachat d'actions. Lorsque le résultat de base est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base.

Au 31 décembre 2019, le nombre total d'actions s'élève à 17 260 745.

Le bénéfice net par action est de 0,16 €. Il n'y a pas d'instrument dilutif du capital.

■ 5.4. Information sectorielle

Information sectorielle

Le Groupe concentre son action sur une activité de développement et de commercialisation de différentes gammes de produits dans le domaine de l'équipement de la maison et de la personne.

Il est organisé en deux principales zones géographiques :

- le pôle Europe dont l'activité consiste à expédier directement en magasins ou sur les plateformes logistiques des clients français ou internationaux les gammes qu'il conçoit
- le pôle Asie dont l'activité de sourcing, contrôle qualité et commercialisation des gammes créées par le groupe U10 s'adresse à la distribution internationale.

2019	Pôle Europe	Pôle Asie	Total
Chiffre d'affaires	139 451	38 920	178 371
Immobilisations incorporelles	558	-	558
Immobilisations corporelles	17 111	34	17 145
Immobilisations financières	1 145	587	1 732

2018	Pôle Europe	Pôle Asie	Total
Chiffre d'affaires	138 810	42 029	180 839
Immobilisations incorporelles	405	-	405
Immobilisations corporelles	18 481	40	18 522
Immobilisations financières	1 312	1 275	2 587

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2019

■ 5.5. Compte de résultat pro forma

Le compte de résultat pro forma présenté ci-dessous présente le résultat 2019 hors DUTEXDOR, cédée le 13 décembre 2019, et hors le résultat de cession de cette filiale.

Compte de résultat - normes françaises - en k€	Note	2019	"Proforma - hors Dutexdor
Chiffre d'affaires	5.3.1	178 371	161 000
Autres produits d'exploitation		2 179	2 054
Total produits d'exploitation		180 550	163 054
Achats consommés		-121 771	-111 188
Charges de personnel	5.3.2.1	-19 712	-17 559
Charges externes	5.3.2.2	-29 638	-26 062
Impôts et taxes		-1 914	-1 782
Autres charges d'exploitation		-2 135	-1 614
Résultat d'exploitation avant dotations nettes aux amortissements et provisions - EBITDA		5 380	4 849
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.3.3	-1 530	-1 487
Résultat d'exploitation		3 850	3 361
Produits financiers		419	388
Charges financières		-1 353	-1 186
Résultat financier	5.3.4	-934	-798
Résultat exceptionnel	5.3.5	576	-174
Impôts sur les résultats	5.3.6	-435	-435
Résultat net consolidé		3 057	1 954
Attribuable aux :			
Actionnaires du Groupe U10		2 790	1 806
Intérêts minoritaires		267	149
Résultat par action		0,16	0,10

■ 5.6. Engagements hors bilan

Les procédures mises en place par le Groupe permettent de recenser l'ensemble des principaux engagements du Groupe et de ne pas omettre d'engagements significatifs.

Le tableau suivant reprend l'ensemble des engagements hors bilan hors les locations en cours et les intérêts restant dus sur contrats d'emprunts.

Engagements hors bilan (en k€)	Principales caractéristiques	2019	2018
Liés au périmètre du groupe		néant	néant
Liés au financement			
1/ Engagements donnés			
Nantissements de titres de participation	1-2	-	-
Nantissements de comptes bancaires	Comptes bancaires nantis en garantie d'un emprunt	(1)	-
Instruments de couverture	Couverture de taux sur emprunts	(1)	-
2/ Engagements reçus			
Garanties données par des tiers aux banques de sociétés du périmètre		-	-
Liés aux activités opérationnelles			
1/ Engagements donnés			
Crédit bail non retraits		123	240
Instruments de couverture	Contrats d'achats à terme de dollars US	3 298	6 479
	Contrats de vente à terme d'euros	-	-
2/ Engagements réciproques			
Crédits documentaires fournisseurs		12 830	3 038

(1) solde de l'emprunt à la fin de la période

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2019

• Garanties

Pour mémoire, des garanties sont données aux banques des sociétés du Groupe sous forme de garanties à première demande ou de lettres de confort, permettant aux filiales locales d'obtenir des découverts bancaires ou des avances de trésorerie. Au 31 décembre 2019, le montant de ces garanties s'élève à 25 635 k€ et les découverts correspondants à 7 045 k€. Par ailleurs, U10 Corp s'est portée caution auprès du bailleur du contrat de crédit-bail souscrit par U10 pour ses bâtiments. De plus, les éléments incorporels de ce contrat sont nantis en faveur du bailleur.

• Couverture de change

Des contrats d'achat à terme de devises sont souscrits et s'inscrivent dans le cadre d'une politique de couverture visant à garantir des opérations commerciales (achats de marchandises).

Devise	Échéance	Montant nominal en k\$	Montant au 31/12/2019 en k\$	Cours de couverture moyen €/us\$	Solde converti en k€
USD	2020	4 050	3 700	1,1220	3 298
TOTAL		4 050	3 700	1,1220	3 298

• Couvertures de taux et autres engagements

Il n'y a pas de couvertures de taux en cours au 31 décembre 2019.

À la connaissance de la société, l'information présentée en annexe n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif.

• Engagements reçus et engagements réciproques

Le Groupe utilise le crédit documentaire auprès de certains de ses fournisseurs et clients. Le montant de ces engagements réciproques s'élève à 12 830 k€ au 31 décembre 2019.

■ 5.7. Parties liées

Sont considérés comme dirigeants le Président, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et les membres du conseil d'administration de la société U10 Corp.

Les transactions avec les parties liées indiquées ci-après concernent les sociétés ayant un dirigeant commun avec la société U10 Corp.

5.7.1. Entreprises liées

Les transactions avec les parties liées se sont élevées au cours de l'exercice à 98 k€ pour les prestations de services données, 1 264 k€ de prestations de services reçues. Les créances et dettes s'élèvent respectivement à 2 k€ et 540 k€ (y compris l'avance en compte courant).

5.7.2. Rémunérations des dirigeants

La rémunération versée aux dirigeants s'est élevée en 2019 à 325 k€ hors charges sociales (même montant en 2018).

Au 31 décembre 2019, il n'y a ni avances, ni crédits alloués aux membres de la direction, ni avantages postérieurs à l'emploi.

■ 5.8. Événements postérieurs à la clôture

Dans le contexte de l'épidémie du virus Covid-19 et suite aux décisions du gouvernement de confinement et de fermeture des commerces non essentiels, qui constituent plus de 90% de ses clients, les filiales U10, Fred Olivier et La Nouba ont fermé l'ensemble de leurs dépôts logistiques et la majeure partie de leurs services administratifs le 16 mars au soir.

Outre la mise en œuvre de mesures autorisées par le gouvernement, dont le chômage partiel, U10 Corp a sollicité ses banques pour traverser cette période inédite afin de régler correctement l'ensemble des fournisseurs du groupe malgré le manque de chiffre d'affaires. Les dossiers sont en cours d'instruction.

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2019

■ 5.9. Honoraires des Commissaires aux comptes et membres du réseau en charge pour le Groupe

Le tableau ci-dessous indique les honoraires versés aux commissaires aux comptes de U10 Corp ainsi qu'aux membres de leur réseau.

k€	2019						2018					
	Réseau EXCO		ORFIS membre d'ALLINIAL GLOBAL		Total		Réseau EXCO		ORFIS membre d'ALLINIAL GLOBAL		Total	
Audit												
Commissariat aux comptes	141	94%	49	97%	191	95%	163	100%	50	94%	217	99%
- Émetteur	34	24%	49	100%	83	44%	34	20%	50	100%	85	39%
- Filiales intégrées globalement	108	76%		0%	108	56%	129	80%	0	0%	132	61%
Missions accessoires	8,4	6%	1,3	3%	9,7	5%	0,8	0%	3,2	6%	1,8	1%
- Émetteur			1,3	100%	1,3	13%	0,8	100%	3,2	100%	1,8	100%
- Filiales intégrées globalement	8,4	100%			8,4	87%						
Sous-total	150	100%	51	100%	200	100%	163	100%	53	100%	219	100%
Autres prestations												
Juridique, fiscal, social												
Technologies de l'information												
Audit interne												
Autres												
Sous-total												
Total	150	100%	51	100%	200	100%	163	100%	53	100%	219	100%

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société U10 Corp,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société U10 CORP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 8 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 5.2.2.1 de l'annexe, décrit les règles et méthodes comptables suivies relatives à l'évaluation des stocks. Dans le cadre de notre appréciation, nous avons revu le caractère approprié des principes comptables appliqués par le groupe relatifs à la comptabilisation des stocks. Nous nous sommes assurés, au travers de sondage de la correcte mise en œuvre de ces principes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 8 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2019

raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Roanne et Villeurbanne – le 29 avril 2020

Les commissaires aux comptes

EXCO HESIO
Jean-Michel Lannes

ORFIS
Bruno Genevois

Membres de la Compagnie Régionale de LYON





COMPTES SOCIAUX 2019

Comptes sociaux 31 décembre 2019

1.	Bilan	46
2.	Compte de résultat	47
3.	Annexe	47
	Événements marquants de l'exercice	47
	Événements postérieurs à la clôture	47
3.1.	Règles et méthodes comptables	47
3.1.1.	Immobilisations incorporelles	48
3.1.2.	Immobilisations corporelles	48
3.1.3.	Immobilisations financières	48
3.1.4.	Créances	48
3.1.5.	Disponibilités	48
3.1.6.	Opérations en devises	48
3.1.7.	Provisions pour risques et charges	48
3.1.8.	Impôts sur les sociétés	48
3.1.9.	Provisions pour avantages du personnel	48
3.2.	Complément d'information relatif au bilan et au compte de résultat	49
3.2.1.	Bilan	49
3.2.1.1.	Immobilisations incorporelles	49
3.2.1.2.	Immobilisations corporelles	49
3.2.1.3.	Immobilisations financières	49
3.2.1.4.	Créances clients et autres créances	50
3.2.1.5.	Disponibilités	50
3.2.1.6.	Comptes de régularisation	50
3.2.1.7.	Capitaux propres	51
3.2.1.8.	Provisions pour risques et charges	51
3.2.1.9.	Endettement financier net	51
3.2.1.10.	Fournisseurs	52
3.2.1.11.	Autres Dettes	52
3.2.1.12.	Éléments relevant de plusieurs postes de bilan	52
3.2.1.13.	Inventaire des valeurs mobilières	53
3.2.2.	Compte de résultat	53
3.2.2.1.	Chiffre d'affaires	53
3.2.2.2.	Répartition géographique	53
3.2.2.3.	Charges de personnel et effectifs	53
3.2.2.4.	Dotations aux amortissements et aux provisions	54
3.2.2.5.	Charges et produits financiers	54
3.2.2.6.	Charges et produits exceptionnels	54
3.2.2.7.	Impôt sur les bénéfices	54
3.2.3.	Engagements hors bilan	55
3.2.3.1.	Crédit-bail	55
3.2.3.2.	Avals, cautions et garanties	56
3.2.3.3.	Engagements reçus	56
3.2.3.4.	Autres engagements réciproques	56
3.2.4.	Tableau des filiales et participations	56
3.2.5.	Parties liées	57
3.2.6.	Informations concernant les risques de marché	57
3.2.6.1.	Risques de change	57
3.2.6.2.	Risques de taux	57

Comptes sociaux 31 décembre 2019

1. Bilan

ACTIF		2019		2018
k€	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Immobilisations incorporelles	1 184	939	245	101
Immobilisations corporelles	2 421	1 271	1 149	1 235
Immobilisations financières	95 245	15	95 230	96 683
Actif immobilisé	98 849	2 225	96 624	98 018
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	940	-	940	1 415
Autres créances	6 509	2 150	4 359	3 877
Disponibilités	32	-	32	4 189
Actif circulant	7 481	2 150	5 331	9 481
Comptes de régularisation	413	0	413	370
Total	106 744	4 376	102 368	107 869

PASSIF		2019	2018
k€			
Capital		17 261	17 261
Prime d'émission ou de fusion		12 807	12 807
Réserve légale		1 726	1 726
Autres réserves		36 394	36 388
Report à nouveau		4 621	0
Résultat de l'exercice		-1 343	4 621
Provisions réglementées		119	85
Capitaux propres		71 585	72 888
Provisions pour risques et charges		93	91
Dettes financières		29 212	30 265
Dettes fournisseurs		1 164	1 844
Dettes fiscales et sociales		220	181
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		75	28
Autres dettes		7	2 567
Comptes de régularisation		12	5
Total		102 368	107 869

2. Compte de résultat

k€	2019	2018
Chiffre d'affaires net	5 259	5 603
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	38	28
Autres produits	349	588
Total produits d'exploitation	5 646	6 219
Achats de marchandises	3 071	3 453
Autres achats et charges externes	2 885	2 791
Impôts et taxes	228	234
Charges de personnel	1 367	991
Dotations aux amortissements sur immobilisations	220	302
Autres charges	69	308
Total charges d'exploitation	7 841	8 079
Résultat d'exploitation	-2 194	-1 860
Produits financiers	1 885	5 829
Charges financières	352	451
Résultat financier	1 533	5 378
Résultat courant avant impôt	-662	3 518
Produits exceptionnels	1 545	808
Charges exceptionnelles	3 052	247
Résultat exceptionnel	-1 507	560
Impôt sur les bénéfices	-826	-543
Résultat net	-1 343	4 621

3. Annexe

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la société du 8 avril 2020.

• Événements marquants de l'exercice

Par décision du 13 décembre 2019, la société a été renommée U10 Corp.

La société DUTEXDOR, dans laquelle U10 Corp, détenait une participation à hauteur de 65%, a été cédée le 13 décembre 2019.

Les filiales B10, HOMEA, LOG10 et TEAM DECO ont fait l'objet d'une fusion-absorption par la société L3C, renommée U10 en date du 6 et 13 décembre 2019 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2019.

• Événements postérieurs à la clôture

Nous n'anticipons pas d'impact de la crise sanitaire du Coronavirus sur la société. Des contacts avancés avec les partenaires bancaires afin de mettre en place des prêts garantis par l'Etat sont en cours et permettront à la société de faire face à ses engagements.

■ 3.1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles généralement admises d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucune modification significative n'a été apportée aux méthodes d'évaluation par rapport au dernier exercice clos.

Les comptes au 31 décembre 2019 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). La société a opté pour un traitement prospectif.

Comptes sociaux 31 décembre 2019

3.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, majoré des coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée. Les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives. Les logiciels créés en interne sont immobilisés sur la base des coûts engagés à partir de la phase de développement.

Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Dessins : de 1 à 4 ans
- Logiciels, licences : de 1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 3 ans.

3.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, majoré des coûts directement attribuables engagés pour leur préparation et leur mise en état de fonctionner. Les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives.

Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction de leur durée d'utilisation estimée. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Constructions d'exploitation : de 10 à 30 ans
- Agencements généraux : de 5 à 20 ans
- Matériels de transport : de 2 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau : de 2 à 10 ans.

3.1.3. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué, le cas échéant, de provisions pour dépréciation. Une provision est constatée dans le cas où la valeur des titres est supérieure à la valeur d'utilité, évaluée en tenant compte des perspectives de chaque société (valeur de marché, perspectives de développement et de rentabilité) et de la situation nette.

3.1.4. Créances

Les créances clients faisant l'objet d'opérations de cession sont sorties du poste « Créances clients et comptes rattachés » dès lors que les droits attachés à ces créances sont transférés. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances. Ces provisions sont fondées sur une appréciation individuelle de ce risque.

3.1.5. Disponibilités

Les disponibilités sont essentiellement constituées de comptes bancaires débiteurs et de valeurs mobilières de placement. Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur dernière valeur d'achat. Des provisions pour dépréciation sont constituées dès lors que la valeur de marché devient inférieure à la valeur comptable.

3.1.6. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties en euros au cours de change à la clôture de l'exercice. Les différences de conversion sont comptabilisées en écart de conversion actif ou passif. Les pertes de change latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques.

3.1.7. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques est constituée afin de couvrir une obligation de la société (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers qui provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Le montant correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doive supporter pour éteindre son obligation.

3.1.8. Impôts sur les sociétés

La société U10 Corp est la société mère du groupe intégré fiscalement comprenant les sociétés U10 et Fred Olivier.

Chaque société prend en charge son impôt comme si elle n'était pas intégrée.

La société a fait l'objet d'une procédure de contrôle par l'administration fiscale portant sur les exercices 2013 à 2015. La notification de redressement reçue de l'administration est contestée par la société. Une procédure contentieuse est engagée à la clôture. Les sommes étant intégralement contestées, aucune provision n'a été comptabilisée sur l'exercice.

3.1.9. Provisions pour avantages du personnel

Les provisions pour avantages du personnel concernent uniquement les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite. Elles sont évaluées selon la méthode des unités de crédit projetées et sont basées sur des hypothèses actuarielles pour l'estimation de l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel en fonction de l'ancienneté des salariés, la revalorisation du salaire et le taux d'actualisation. Les écarts actuariels sont, le cas échéant, comptabilisés en résultat.

En 2019 comme en 2018, la société a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,8 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Âge de départ à la retraite (à l'initiative du salarié) : 65 ans

Comptes sociaux 31 décembre 2019

■ 3.2. Complément d'information relatif au bilan et au compte de résultat

3.2.1. Bilan

3.2.1.1. Immobilisations incorporelles

Elles sont constituées de :

k€	Valeur brute	2019 Amortissements cumulés	Valeur nette	2018 Valeur nette
Logiciels, brevets, licences	1 026	939	87	74
Autres immobilisations incorporelles	35	-	35	10
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	17
Avances et acomptes sur immo incorporelles	123		123	-
Total	1 184	939	245	101

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2019	2018
Solde en début d'exercice	101	94
Acquisitions	221	109
Cessions (valeur brute)	-30	-8
Dotations aux amortissements	-70	-103
Amortissements des immobilisations cédées	24	8
Solde en fin d'exercice	245	101

3.2.1.2. Immobilisations corporelles

Elles sont constituées de :

k€	Valeur brute	2019 Amortissements cumulés	Valeur nette	2018 Valeur nette
Terrains bâtis	69	-	69	69
Bâtiments	143	123	20	24
Agencements	1 713	854	859	914
Matériel de transport	79	50	29	70
Matériel et mobilier de bureau	312	245	67	62
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	104	-	104	96
Total	2 421	1 271	1 149	1 235

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2019	2018
Solde en début d'exercice	1 235	1 223
Acquisitions	164	368
Cessions (valeur brute)	-141	-212
Dotations aux amortissements	-135	-190
Amortissements des immobilisations cédées	26	46
Solde en fin d'exercice	1 149	1 235

3.2.1.3. Immobilisations financières

Elles sont constituées de :

k€	Valeur brute	2019 Provisions	Valeur nette	2018 Valeur nette
Titres de participation	93 283	15	93 268	96 197
Créances rattachées à des participations	1 484	-	1 484	-
Autres immobilisations financières	478	-	478	486
Total	95 245	15	95 230	96 683

Comptes sociaux 31 décembre 2019

Le poste « autres immobilisations financières » comprend les actions propres de la société pour un montant de 54 k€. Celles-ci ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2019	2018
Solde en début d'exercice	96 683	96 671
Acquisitions et augmentations	3 897	5 837
Cessions et diminutions	-5 354	-5 884
Dotations aux provisions	-	-18
Reprises de provisions	4	77
Solde en fin d'exercice	95 230	96 683

Les mouvements de l'exercice concernant les actions propres et les contrats de liquidités s'élèvent à 361 k€ pour les acquisitions et 377 k€ pour les diminutions.

3.2.1.4. Créances clients et autres créances

Elles sont constituées de :

k€	Valeur brute	2019 Provisions	Valeur nette	2018 Valeur nette
Acomptes et avances versés sur commandes	192	-	192	-
Clients	940	-	940	1 415
Etat, impôt sur les bénéfices	539	-	539	1 730
Etat, autres impôts et taxes	172	-	172	80
Taxe sur la valeur ajoutée	348	-	348	574
Groupe et associés	308	-	308	648
Fournisseurs débiteurs	122	-	122	-
Débiteurs divers	4 828	2 150	2 679	845
Total	7 449	2 150	5 299	5 292

Les échéances des créances clients sont à moins d'un an. Les débiteurs divers comprennent un montant de 2 143 k€ au titre de créances clients rachetées à l'ex-filiale C3M déprécié en totalité, une créance diverse de 15 k€ provisionnée à hauteur de 50% dont

3 k€ sont à échéance à plus d'un an et des produits à recevoir au titre de dividendes intragroupes pour 1 171 k€. Les débiteurs divers incluent le prix de cession de la filiale Dutexdor qui a fait l'objet de crédit-vendeur sur 38 échéances mensuelles.

Les créances comprennent les montants suivants au titre des produits à recevoir :

k€	Valeur brute	2019 Provisions	Valeur nette	2018 Valeur nette
Clients	74	-	74	-
Etat, autres impôts et taxes	172	-	172	80
Taxe sur la valeur ajoutée	11	-	11	-
Fournisseurs débiteurs	90	-	90	-
Débiteurs divers	1 171	-	1 171	832
Total	1 518	-	1 518	912

3.2.1.5. Disponibilités

Elles sont constituées de :

k€	2019	2018
Banques, comptes courants débiteurs	32	4 189
Total	32	4 189

3.2.1.6. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance, pour 381 k€, concernent :

- des frais de location et charges locatives pour 188 k€,
- des frais de salons pour 71 k€
- des frais de maintenance pour 57 k€,
- des taxes pour 20 k€,
- des intérêts bancaires pour 17 k€,
- un ensemble de charges de gestion courante pour 28 k€.

Comptes sociaux 31 décembre 2019

L'écart de conversion actif correspond à des créances en dollars US pour 550 k\$ et une dette en dollars US pour 7 k\$.

Il n'y a pas de produits constatés d'avance au 31 décembre 2019.

3.2.1.7. Capitaux propres

L'évolution des capitaux propres s'analyse de la façon suivante :

k€ (excepté les données relatives aux actions)	Nombre d'actions émises	Capital social	Prime d'émission et d'apport	Réserves et résultat	Capitaux propres
Solde au 31/12/2017	17 260 745	17 261	12 807	41 217	71 284
Résultat de l'exercice 2018	-	-	-	4 621	4 621
Dividendes versés	-	-	-	-3 107	-3 107
Provisions réglementées	-	-	-	21	21
Autres mouvements	-	-	-	68	68
Solde au 31/12/2018	17 260 745	17 261	12 807	42 821	72 888
Résultat de l'exercice 2019	-	-	-	-1 343	-1 343
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	34	34
Autres mouvements	-	-	-	6	6
Solde au 31/12/2019	17 260 745	17 261	12 807	41 517	71 585

Dans le cadre du contrat de liquidité, le nombre d'actions détenues par la société est de 33 080.

3.2.1.8. Provisions pour risques et charges

La provision pour risques correspond à une provision pour perte de change pour 32 k€.

La provision pour charges correspond aux engagements au titre du départ à la retraite pour 61 k€.

L'évolution des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit :

k€	2018	Dotations	Reprises	2019
			utilisées	non utilisées
Provisions pour risques	44	-	3	9
Provisions pour charges	47	15	-	-
Total	91	15	3	9
				93

3.2.1.9. Endettement financier net

Les disponibilités nettes sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles, déduction faite des découverts, et par les placements à court terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition.

L'endettement financier net représente 40,9% des fonds propres (35,8% à fin 2018). Il est exclusivement souscrit en euros.

Comptes sociaux 31 décembre 2019

L'endettement financier net s'analyse comme suit :

k€	2019				2018
	Total	< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans	
Emprunts > 2 ans à l'origine	6 228	2 728	3 500	-	9 269
Intérêts courus	4	4	-	-	4
Autres dettes financières court terme	235	235	-	-	3 320
Dettes financières	6 468	2 968	3 500	-	12 592
Banques, comptes courants débiteurs	32	32	-	-	4 189
Banques, comptes courants créditeurs	-22 744	-22 744	-	-	-17 673
Disponibilités nettes	-22 711	-22 711	-	-	-13 484
Endettement financier net	29 180	25 680	3 500	-	26 077

La variation de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

k€	2019	2018
Solde en début d'exercice	26 077	27 526
Souscription d'emprunts > 2 ans à l'origine	-	-
Remboursement / diminution d'emprunts > 2 ans à l'origine	-3 040	-2 301
Variation des intérêts courus	1	-1
Variation des autres dettes financières court terme	-3 084	-3 899
Variation des disponibilités nettes	9 227	4 751
Solde en fin d'exercice	29 180	26 077

3.2.1.10. Fournisseurs

Toutes les dettes fournisseurs sont à moins d'un an.
Les dettes fournisseurs comprennent 177 k€ au titre des charges à payer.

3.2.1.11. Autres Dettes

Elles sont constituées de :

k€	2019	2018
Personnel et comptes rattachés	44	42
Sécurité sociale et organismes sociaux	103	76
Taxe sur la valeur ajoutée	16	-
Autres impôts et taxes	57	63
Dettes sur immobilisations	75	28
Groupe et associés	-	2 567
Dettes diverses	7	-
Total	302	2 775

Toutes les dettes sont à moins d'un an.

Les dettes comprennent les montants suivants au titre des charges à payer :

k€	2019	2018
Personnel et comptes rattachés	44	42
Sécurité sociale et organismes sociaux	20	19
Autres impôts et taxes	31	51
Total	94	112

3.2.1.12. Éléments relevant de plusieurs postes de bilan

Postes du bilan k€	Entreprises liées
Capital souscrit non appelé	
Avances et acomptes sur immobilisations	
Participations	93 268
Créances rattachées à des participations	1 484
Prêts	
Autres titres immobilisés	
Autres immobilisations financières	
Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients et comptes rattachés	289
Autres créances	1 506
Charges constatées d'avance	
Capital souscrit appelé non versé	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	235
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	556
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	

Comptes sociaux 31 décembre 2019

3.2.1.13. Inventaire des valeurs mobilières

Sociétés		Nombre d'actions ou de parts	% de participation	Valeur nette d'inventaire k€
I. Titres de participation				93 268
Sociétés françaises	U10	5 400 631	100,00%	74 737
	U-WEB	1 530	51,00%	-
Sociétés étrangères	SMERWICK GROUP	7 269	72,69%	18 530
II. Autres titres immobilisés				54
Sociétés françaises	Actions propres	33 080	0,19%	54
	VMP bloquées et nanties au profit de filiales	-	-	-
Sociétés étrangères	Néant	-	-	-
III. Valeurs mobilières de placement				
Sociétés françaises	Néant	-	-	-
Sociétés étrangères	Néant	-	-	-
Total général (I+II+III)				93 322

3.2.2. Compte de résultat

3.2.2.1. Chiffre d'affaires

Le fait générateur du chiffre d'affaires est soit la réalisation de la prestation, soit la livraison de la commande pour le compte du client. Les factures établies en monnaie étrangère sont converties en euros au cours du jour de l'opération, selon les parités quotidiennes publiées par la Banque de France.

3.2.2.2. Répartition géographique

La ventilation France / Export s'établit comme suit :

k€	2019	2018
Tiers France	1 816	2 282
Tiers Union Européenne	336	110
Tiers hors Union Européenne	1 169	1 293
Sociétés du Groupe	1 937	1 918
Total	5 259	5 603

3.2.2.3. Charges de personnel et effectifs

Les charges de personnel se répartissent ainsi :

k€	2019	2018
Salaires et traitements	972	711
Charges sociales	395	279
Total	1 367	991

L'effectif à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	2019	2018
Président Directeur Général	1	1
Cadres	9	6
Total	10	7

Comptes sociaux 31 décembre 2019

En application de la note d'information de l'Autorité des Normes Comptables du 28 février 2013, la société a choisi de comptabiliser le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en moins des charges de personnel. Un compte spécifique a été créé pour ce produit. Conformément aux objectifs légaux fixés pour l'utilisation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), la société établit que la créance d'impôt liée au CICE sur l'exercice 2018 a permis de financer notamment des investissements. Le CICE 2018 s'élève à 3 k€.

3.2.2.5. Charges et produits financiers

Ils s'analysent comme suit :

k€	2019	Dont entreprises liées	Dont entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation	2018	Dont entreprises liées	Dont entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation
Charges d'intérêts des emprunts	-51	-	-	-61	-	-
Charges d'intérêts court terme	-129	-14	-	-136	-55	-
Produits d'intérêts court terme	27	27	-	11	11	-
Escomptes accordés	-3	-	-	1	-	-
Différences de change nettes	31	-	-	76	-	-
Revenus des titres de participations	1 797	1 797	-	5 610	5 610	-
Autres	-140	-150	-	-123	-144	-
Total	1 533	1 661	-	5 378	5 422	-

Conformément à la norme 2015-05 de l'ANC, les gains et pertes de change liés aux opérations commerciales sont comptabilisés en résultat d'exploitation.

Pour l'exercice 2019, les différences de change nettes comptabilisées en exploitation s'élèvent à +281 k€.

Le dispositif a été supprimé en 2019.

3.2.2.4. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations s'analysent comme suit :

k€	2019	2018
Dotations aux amortissements des immobilisations	205	293
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	15	9
Total	220	302

3.2.2.6. Charges et produits exceptionnels

Ils s'analysent comme suit :

k€	2019	2018
Résultat net sur opérations de gestion	-	426
Résultat net sur opérations en capital	-1 484	-64
Dotations / Reprises de provisions	-23	198
Total	-1 507	560

Le résultat net sur opérations en capital intègre une moins-value de cession sur les titres DUTEXDOR de -1 457 k€ et un résultat de cession sur actions propres pour -14 k€.

En 2018, le résultat net sur opérations de gestion comprenait le dégrèvement de la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés pour 426 k€.

Par ailleurs, une dotation aux amortissements dérogatoires a été enregistrée pour 34 k€. Il s'agit de l'amortissement d'un tènement immobilier, suite à la levée d'option à l'échéance du contrat de crédit-bail.

3.2.2.7. Impôts sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices est la suivante :

k€	2019	2018
Sur résultat courant	-812	-521
Sur résultat exceptionnel	-14	-22
Total	-826	-543

Au titre de la convention d'intégration fiscale et compte tenu de son résultat fiscal négatif, la société a constaté dans ses comptes au 31 décembre 2019 un profit d'impôt de 826 k€.

Comptes sociaux 31 décembre 2019

3.2.3. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

k€	2019	2018
Engagements donnés	9 165	12 650
Nantissements, hypothèques, sûretés réelles	-	-
Crédit-bail	354	346
Créances cédées non échues	-	-
Avals, cautions et garanties données	8 811	12 304
Autres engagements donnés	-	-
Engagements reçus	-	-
Avals, cautions et garanties reçues	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Engagements réciproques	3 294	6 550
Crédits documentaires	-	-
Achats de devises à terme*	3 294	6 550
Autres engagements réciproques	-	-
Total	12 458	19 200

* Au cours de clôture

3.2.3.1. Crédit-bail

Les engagements de crédit-bail s'analysent comme suit :

k€	Terrains	Constructions	Véhicules	Total
Valeur d'origine	67	1 330	421	1 818
Amortissements théoriques	-	885	72	957
Cumul exercices antérieurs	-	832	4	835
Dotations de l'exercice	-	53	68	122
Redevances payées	67	1 987	115	2 169
Cumul exercices antérieurs	63	1 877	50	1 990
Dotations de l'exercice	4	110	65	179
Redevances restant à payer	-	-	226	226
à 1 an au plus	-	-	83	83
entre 1 et 5 ans	-	-	143	143
à plus de 5 ans	-	-	-	-
Valeur résiduelle	-	-	128	128

Comptes sociaux 31 décembre 2019

3.2.3.2. Avals, cautions et garanties

Les garanties données concernent des couvertures d'opérations commerciales pour 8 545 k€ et une caution sur contrat de crédit-bail immobilier pour 266 k€.

Elles s'analysent comme suit :

Garantie	Filiale	Banque	Échéance	kUSD	kEUR
Avals, cautions et garanties données :					
- Standby CACEST	LONGFIELD - SMERWICK - NEWPRO - U10 LTD	ICBC (MICB)	30/09/20	750	668
- Standby CACEST	LONGFIELD - SMERWICK - NEWPRO - U10 LTD - MADE IN U10	FUBON	30/09/20	250	223
- Standby BNP	LONGFIELD - SMERWICK - NEWPRO - U10 LTD - MADE IN U10	ICBC (MICB)	31/05/20	600	534
- Garantie à première demande	LONGFIELD - SMERWICK - NEWPRO	BNP PARIBAS TAIPEI	30/11/20	3 250	2 893
- Garantie à première demande	LONGFIELD - SMERWICK - U10 LTD - MADE IN U10	ICBC (MICB)	30/09/22	2 150	1 914
- Garantie à première demande	LONGFIELD - SMERWICK - NEWPRO - U10 LTD - MADE IN U10	ICBC (MICB)	30/09/22	2 000	1 780
- Garantie à première demande	LONGFIELD - SMERWICK - NEWPRO - U10 LTD - MADE IN U10	ICBC (MICB)	30/09/22	600	534
- Caution	U10	CM-CIC LEASE	01/04/20		266
Total engagements donnés				9 600	8 811

3.2.3.3. Engagements reçus

Il n'y a pas d'engagement reçu au 31 décembre 2019.

3.2.3.4. Autres engagements réciproques

La société a souscrit des contrats d'achat à terme de devises en vue de couvrir des opérations commerciales réalisées à l'international par les filiales du groupe.

Au 31 décembre 2019, la situation de ces contrats s'analyse de la manière suivante :

Devise	Montant nominal en k\$	Solde au 31/12/2019 en k\$	Cours de couverture moyen €/ \$	Solde converti en k€
USD	4 050	3 700	1,1220	3 298

Sur la base du cours de conversion € / \$ en vigueur au 31 décembre 2019, soit 1,1234, la valeur de ces contrats s'établit à 3 294 k€.

3.2.4. Tableau des filiales et participations

Le tableau des filiales et participations se présente ainsi :

k€	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part détenue du capital en %	Valeur comptable		Observations
				brute	nette	
U10	54 006	7 495	100%	74 737	74 737	
SMERWICK GROUP	1	2 349	72,69%	18 530	18 530	①
U-WEB	/	/	51%	15	0	②

k€	Montant des prêts et avances accordés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de la filiale	Résultat du dernier exercice clos	Montant des dividendes encaissés	Observations
U10	1 484	266	120 854	1 591	1 474	
SMERWICK GROUP	-	8 545	56 959	681	325	①
U-WEB	-	-	-	-	-	②

① Le capital et les capitaux propres ont été convertis au cours de clôture et les informations concernant le résultat ont été converties au cours moyen de la période c'est-à-dire :
 Cours moyen Cours de clôture
 US\$ 1,1196 € 1,1234 €

② Absence d'informations

3.2.5. Parties liées

Sont considérés comme dirigeants de la société U10 Corp : le Président, les Directeurs Généraux délégués et membres du Conseil d'Administration.

Les transactions avec les parties liées indiquées ci-après concernent les sociétés ayant un dirigeant commun avec la société U10 Corp.

Elles se sont élevées au cours de l'exercice à 98 k€ pour les prestations de services données et autres produits facturés, à 542 k€ pour les prestations de services reçues, les créances et dettes s'élèvent respectivement à 29 k€ et 251 k€.

3.2.6. Informations concernant les risques de marché**3.2.6.1. Risques de change**

La société n'a pas de dettes et créances significatives en devises étrangères. Elle est donc peu exposée au risque de change sur ses propres opérations.

Des contrats à terme de devises peuvent être souscrits en vue de couvrir les opérations commerciales réalisées à l'international par les filiales françaises. Cf § 3.2.3.4 ci-dessus. Par ailleurs, la société U10 Corp est exposée, depuis l'acquisition des titres Smerwick, à un risque de change lié à l'investissement net dans la filiale (impact des fluctuations de cours de la devise fonctionnelle de la filiale dans la quote-part de capitaux propres détenue).

Risque de change lié à des investissements dans des filiales étrangères (en milliers d'USD)	Actif ⁽¹⁾	Passif ⁽¹⁾	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
USD	2 640	-	2 640	-	2 640

(1) Contribution de la filiale SMERWICK aux capitaux propres du Groupe

Sensibilité au risque de change : une variation du dollar US de 1 cent n'entraîne pas de variation significative dans les comptes de la société.

Les risques de change font l'objet d'un suivi régulier par la Direction Générale du Groupe.

3.2.6.2. Risques de taux

Les placements sont des placements sans risque, liquides dont la volatilité est faible.

La société ne détient pas d'instruments financiers dérivés.

L'endettement financier net s'élève à 29 180 k€ au 31 décembre 2019 contre 26 077 k€ au 31 décembre 2018.

Les charges d'intérêt 2019 se sont élevées à 179 k€ contre 197 k€ en 2018.

Les taux variables applicables sont généralement Euribor 3 mois + une marge.

La sensibilité aux variations de taux est la suivante :

Augmentation des taux d'intérêts de 1 point	Charge supplémentaire annuelle de 290 k€
Augmentation des taux d'intérêts de 2 points	Charge supplémentaire annuelle de 579 k€
Baisse des taux d'intérêts de 1 point	Le taux de l'Euribor 3 mois est inférieur à 1 %



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société U10 Corp,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société U10 Corp relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 8 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'évaluation des titres de participation a été effectuée en conformité avec les méthodes comptables décrites dans la note « 3.1.3 des règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes ainsi que leur mise en œuvre. Nous avons également effectué une revue des hypothèses retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 8 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roanne et Villeurbanne – le 29 avril 2020

Les commissaires aux comptes

EXCO HESIO
Jean-Michel Lannes

ORFIS
Bruno Genevois

Membres de la Compagnie Régionale de LYON



www.u10.com

1 place Verrazzano, CP 610
69258 Lyon cedex 09, France
Tél. +33 (0)4 74 13 86 82
Fax. +33 (0)4 37 64 47 92
communication@u10corp.com
RCS Lyon 395 044 415